

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Projet de parc éolien La Vergère (Cher, 18)

Communes de Massay, Saint-Georges-sur-la-Prée et de Saint-Hilaire-de-Court

PIÈCE 8 : CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES



Maître d'Ouvrage : Centrale éolienne La Vergère (CEVER)
Assistant au Maître d'Ouvrage et porteur de projet : Vensolair

Juillet 2025



Siège social :
INDDIGO
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401 73024 CHAMBÉRY CEDEX
SAS au capital de 3 193 245 €
RCS CHAMBÉRY
APE 7112B

Agence :
7 Avenue du Général SARRAIL
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
Tél. : 05 61 81 69 00.
Mail : info@abiesbe.com



Parc d'activités de Brocéliande
Bâtiment B1
35 760 Saint-Grégoire
vensolair.fr

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet Eolien La VERGERE
Commune de Massay, Saint-Hilaire-de-Court,
Saint-Georges-sur-la-Prée
Département du CHER (18)
Région Centre-Val de Loire

Présentation des capacités techniques et financières

Demandeur : SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE – (CEVER)
Immeuble Infiny, 18 rue Nicolas COPERNIC 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
CONTACT : GAUTIER CAMILLE
06 81 32 96 71
c.gautier@vensolair.fr

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------|----|
| 1. CADRE LEGISLATIF | 3 |
| 2. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET | 4 |
| 2.1 ORGANISATION SOCIETAIRE AUTOUR DU PROJET EOLIEN DE XXX | 4 |
| 2.2 PRESENTATION DES EQUIPES | 8 |
| 3. DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES | 10 |
| 3.1 DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES | 11 |
| 3.2 PREPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION | 11 |
| 3.3 PHASE D'EXPLOITATION DU PARC | 12 |
| 3.4 MAINTENANCE ET GARANTIE DE FIABILITE DES INSTALLATIONS | 14 |
| 4. ESTIMATION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT | 16 |
| 5. MONTAGE FINANCIER ET PORTEUR DU RISQUE | 16 |
| 5.1 ASSURANCES DE LA SOCIETE | 17 |
| 6. GARANTIES FINANCIERES DEDIEES AU DEMANTELEMENT | 17 |
| 7. ANNEXES | 18 |
| ANNEXE 1 – EXTRAIT K-BIS DE LA SAS CEVER | 19 |
| ANNEXE 2 – EXTRAIT K-BIS DE CNR | 20 |
| ANNEXE 3 – EXTRAIT K-BIS DE CN'AIR | 26 |
| ANNEXE 4 – EXTRAIT K-BIS DE VENSOLAIR | 29 |
| ANNEXE 5 – CARTE DES OUTILS DE PRODUCTION CNR (2023) | 31 |
| ANNEXE 6 – BUSINESS PLAN PREVISIONNEL DU PROJET EOLIEN | 32 |
| ANNEXE 7 – COURRIER(S) D'ENGAGEMENT | 33 |
| ANNEXE 8 – « L'ESSENTIEL 2023 – CNR » | 35 |

1. CADRE LEGISLATIF

La demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE a pour objet la construction et l'exploitation d'une « installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent », communément appelée « parc éolien ». L'installation projetée se compose de 3 aérogénérateurs, dont les mâts ont une hauteur de plus de 50 mètres, pour une puissance maximale totale de 14,40 MW.

Le projet est ainsi soumis à la rubrique n° 2980 de la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et soumis à autorisation environnementale, en application de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement.

En application de l'article L.181-27 du code de l'environnement l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre dans la conduite de son projet ; ces capacités doivent être décrites dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, comme précisé par l'article D.181-15-2 au 3°) « ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ».

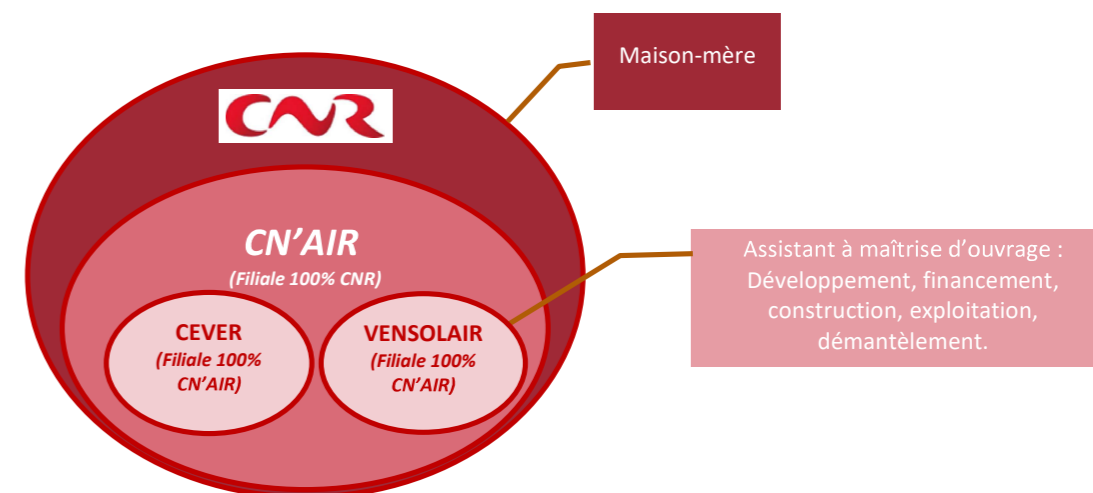
En l'espèce le demandeur (pétitionnaire) est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation de l'installation.

Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de références propres, mais elle dispose des capacités techniques et financières fournies par sa maison-mère, la COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (ci-après CNR) et ses filiales, ainsi que par son partenaire la société VENSOLAIR en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

2. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

2.1 ORGANISATION SOCIETAIRE AUTOUR DU PROJET EOLIEN DE LA VERGERE

Le projet éolien La Vergère mobilise la participation de plusieurs sociétés du Groupe CNR assurant les différentes étapes de la vie du projet : développement, financement, construction, exploitation et démantèlement.



2.1.1 Le pétitionnaire : la SAS CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE

La SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE est une Société par Actions Simplifiée, créée en 2017, dédiée à la gestion de l'actif constitué par les différentes composantes du projet éolien La Vergère.

Elle est détenue à 100% par la société CN'AIR, elle-même détenue à 100% par la société CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

La demande d'autorisation environnementale est effectuée par la SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE qui, in fine, sera détentrice de l'ensemble des droits attachés à la construction et l'exploitation du projet éolien La Vergère ; elle est le maître d'ouvrage du projet.

S'il est fait droit à la demande d'autorisation environnementale, elle sera responsable du financement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement des installations de production électrique et des équipements annexes.

Principales caractéristiques de la société projet (source : Vensolair)

| SOCIETE PROJET, EXPLOITANTE DU PARC EOLIEN : SAS CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE | |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Statut juridique | Société par Actions Simplifiée |
| Capital | 10 000 € |
| Code APE | 3511Z (production d'électricité) |
| N° SIRET | 832983597 |
| Adresse | 18 rue Copernic Immeuble Infiny 34170 CASTELNAU-LE-LEZ |

| | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Téléphone | 04 11 95 00 30 |
| Fax | 04 11 95 00 31 |
| Nom et qualité du signataire de la demande | Julien SUILLEROT, Président de Vensolair, dûment habilité |

L'extrait K-Bis de la SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE est produit en **Annexe 1**.

2.1.2 VENSOLAIR, filiale 100% CN'AIR

VENSOLAIR est une Société par Actions Simplifiée au capital de 8 156 118,70 €, dont l'actionnaire unique est CN'AIR. Cette filiale assure le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens, photovoltaïques, stockage par batteries et hydrogène renouvelable depuis ses agences de Montpellier, Bordeaux, Rennes, Rouen, Strasbourg et Lyon.

Principales caractéristiques de la société Vensolair (source : Vensolair)

| VENSOLAIR | |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Statut juridique | Société par actions simplifiée |
| Capital | 8 156 118,70 € |
| Code APE | 7112B |
| N° SIREN | 501 382 576 |
| Effectif | 123 salariés |
| Nombre de jours ouvrés / an | Environ 253 jours |
| Horaires | 9h-13h et 14h-18h et 17h le vendredi |
| Adresse du siège social | 18 rue Copernic Immeuble Infiny 34170 CASTELNAU-LE-LEZ |
| Téléphone | 04 11 95 00 30 |
| Fax | 04 11 95 00 31 |
| Nom et coordonnées de la personne qui a suivi l'affaire | Mlle GAUTIER Camille 06 81 32 96 71 c.gautier@vensolair.fr |

2.1.3 CN'AIR filiale 100% CNR dédiée au développement des ENR

CN'AIR est une Société par Actions Simplifiée au capital de 213 M€, dont l'actionnaire unique est CNR. Cette filiale a été créée pour le développement, l'investissement, la réalisation et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable et porte ainsi tous les actifs hors concession hydroélectrique de CNR :

- Parcs photovoltaïques, 
- Parcs éoliens, 
- Petites centrales hydroélectriques hors concession CNR. 

➤ Identité de CN'AIR

NOM DE LA SOCIETE : CN'AIR (filiale 100% Compagnie Nationale du Rhône)
FORME JURIDIQUE : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 213 320 930,00 €
SIREN : 450 809 835
ADRESSE : 2 rue André Bonin 69316 LYON CEDEX 04

➤ Éléments financiers et stratégiques de CN'AIR

Le chiffre d'affaires de CN'AIR, en forte augmentation, est le symbole des fruits de ses investissements croissants :

CHIFFRES CN'AIR (Sous Palier – Normes françaises) :

| Million € | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------|-------|------|-------|-------|
| CA brut | 145,9 | 130 | 129,1 | 161,8 |
| Résultat Net | 25,5 | 21,5 | 8,4 | 24,7 |
| Investissement | 49,6 | 41,7 | 38,2 | 41 |

Le projet porté par LA CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE entre dans la stratégie de développement de CN'AIR et dans ses enveloppes prévisionnelles d'investissement.

2.1.4 La Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a reçu de l'État en 1934 la concession du Rhône pour l'aménager et l'exploiter selon trois missions :

- La production d'hydroélectricité,
- Le développement du transport fluvial,
- L'irrigation des terres agricoles.

La loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041, plaçant ses trois missions dans la trajectoire de la transition écologique des territoires et de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

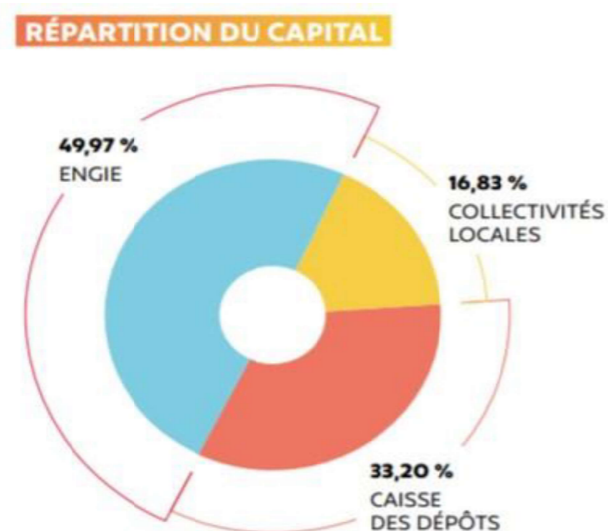
CNR est une **Société Anonyme d'intérêt général** administrée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Le capital de CNR est composé :

- D'une majorité d'actionnaires publics, avec plus de 150 collectivités territoriales,
- Et d'un actionnaire industriel de référence : le groupe ENGIE.

Forte de son expérience historique dans le domaine des énergies renouvelables, de son ancrage local et de ses partenariats avec les acteurs du territoire, CNR est un acteur reconnu dans la vallée du Rhône.

➤ **Actionnariat de CNR**



➤ **CNR en chiffres**

Dotée d'un bilan solide, la CNR dispose des moyens financiers permettant d'assurer la concrétisation rapide de ses projets.

En 2020 son chiffre d'affaires brut total était de 1 305 millions d'euros ; en 2023 il a dépassé 3 400 millions d'euros, pour un résultat net de 366 millions d'euros.

En 2022 la capacité d'autofinancement de CNR Groupe était de 320 millions d'euros, et en 2023 de 537 millions d'euros.

La puissance totale installée de ses actifs est de 4 038 MW en 2023.

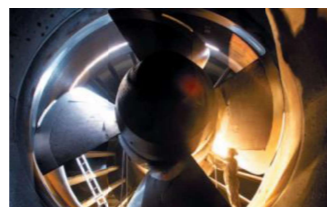
CHIFFRES CNR Groupe consolidé :

| Million € | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------|-------|--------|--------|------|
| CA brut | 1305 | 1827,4 | 3282,6 | 3430 |
| Résultat Net | 104,7 | 197,4 | 151,3 | 366 |

1^{er} producteur d'électricité 100% renouvelable

Avec une production annuelle moyenne de plus de 15 TWh, CNR est le 2^{ème} producteur électrique français et 1^{er} producteur d'électricité d'origine 100% renouvelable. Sa production annuelle est composée de :

- 3 106 MW hydraulique (50 centrales)
- 823 MW éolien (67 parcs)
- 212,4 MWh solaire (62 centrales)



Grande hydraulique :



- 50 centrales hydroélectriques
- 19 barrages
- 14 écluses à grand gabarit
- 400 km de digues
- 32 stations de pompage
- 330 km de voies navigables à grand gabarit
- 30 000 ha de domaine concédé dont 14 000 ha de fleuve
- 13 000 ha terrestres dont 800 ha amodiables
- 18 sites industriels et portuaires dont le Port Lyon Edouard Herriot

Energie éolienne

- 67 parcs éoliens en exploitation : 823 MW installés



Energie photovoltaïque



- 62 parcs en exploitation : 212 MWh installés
- 4 installations en ombrières de parking
- 1 parc flottant en exploitation (Lac de La Madone - Rhône)
- 15 installations en toiture
- 1 centrale photovoltaïque de 100 kWc verticale et bifaciale (Isère)
- 6000 m² d'expérimentation agrivoltaïque

L'ensemble des installations de la CNR et de CN'AIR est présenté sur la carte des actifs (« outils de production ») figurant en Annexe 5.

2.2 PRESENTATION DES EQUIPES

L'équipe dédiée aux projets de VENSOLAIR se compose de **123 personnes** réparties entre le développement, les opérations et le secrétariat général.

Elle s'appuie, si besoin, sur certains services supports de CNR.

L'**équipe Développement** est composée d'un Directeur Développement, d'un Directeur Commercial, d'un Directeur Projet, d'un Responsable du déploiement des projets autorisés et d'un Responsable de l'ingénierie financière.

- La Direction Commerciale est composée de deux Responsables Grands Comptes, un Responsable Repowering et Acquisitions, un Responsable Affaires Publiques, un chargé d'affaires et deux chargés de communication.
- La Direction des Projets est composée de six Responsables Région, vingt-trois chefs de projets, cinq développeurs territoriaux, quatre cartographes-géomaticiens, deux référents « solaires-éoliens », un ingénieur agronome et une assistante administrative.
- Le service « déploiement des projets autorisés » est composé de trois chefs de projets et d'une juriste « foncier »
- Le service « Ingénierie financière » est composé de trois chargés de modélisation financière.

Cette équipe conduit l'étude de faisabilité des projets des points de vue technique, économique, réglementaire et environnemental.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Qualification des sites
- Concertation avec les élus locaux, propriétaires fonciers et les administrations,
- Obtention des autorisations administratives :
- Montage des dossiers : permis de construire, étude d'impact, dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une ICPE, coordination des bureaux d'études, optimisation technique du projet en fonction des sensibilités naturelles, ...
- Procédures administratives : suivi de l'instruction des dossiers auprès des services de l'État (autorisation de défrichement, loi sur l'eau, enquête publique...),
- Concertation et communication auprès des élus, des services de l'État, de la population,
- Gestion des appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

L'équipe des Opérations est composée d'un Responsable Ingénierie, d'un Responsable Construction, d'un Responsable Exploitation et d'un Responsable santé-sécurité.

Le service Ingénierie est composé de quatre ingénieurs électriques, de deux chargés de raccordement, de quatre ingénieurs d'études, d'un service Environnement composé d'un responsable et de six environnementalistes et de deux ingénieurs achat.

Le service Construction est composé de cinq chefs de projets Construction, d'un chargé de support technique, d'un dessinateur et d'une assistante administrative.

Le service Exploitation est composé de cinq gestionnaires d'actifs, de deux chargés d'affaires et de deux ingénieurs supervision, un assistant chef de projets, une juriste Gestion des contrats, une ingénieure Responsable des achats machines, un ingénieur d'études électriques, un ingénieur responsable du Bureau d'Études, un ingénieur d'études et une ingénieure chargée de raccordement.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Simulation de productibles, études techniques d'implantation,
- Construction des parcs éoliens et solaires
- Exploitation des actifs éoliens et solaires

Vensolair développe également des activités « Hydrogène » et « Stockage » avec des équipes composées de deux Responsables, de cinq chefs de projets et de deux ingénieurs « valorisation ».

L'ensemble de ces équipes opérationnelles est accompagné par les équipes du Secrétariat Général se composant de deux juristes « droit public », deux juristes « droit privé », le service Comptabilité-Finance composé de quatre personnes, le service Ressources Humaines composé de trois personnes, un responsable IT et un Office Manager.

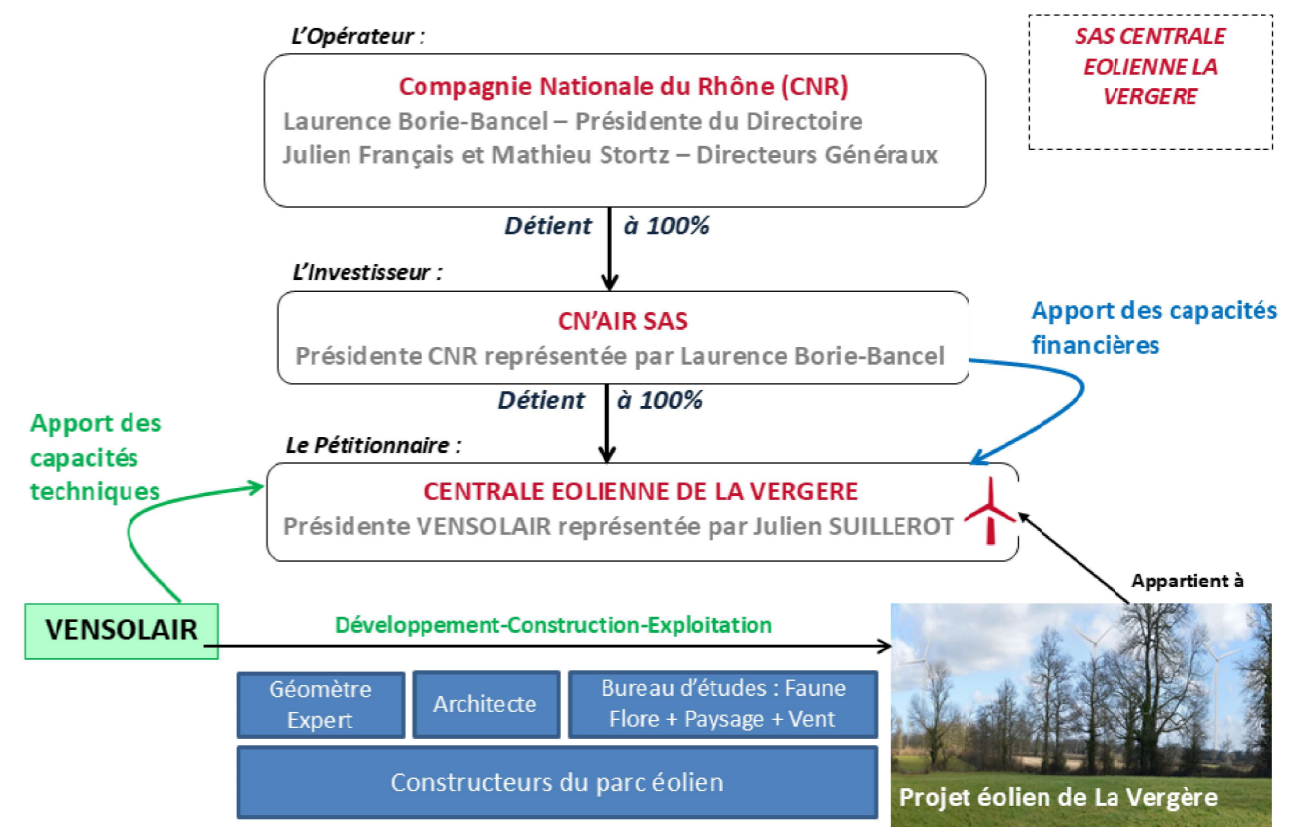
Ainsi la société CEVER, via la mise à disposition des équipes de VENSOLAIR, dispose de personnels qualifiés et expérimentés dans les domaines du développement et de la construction de parcs éoliens, et plus généralement pour les installations de production d'énergies renouvelables de grande taille.

3. DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Comme évoqué ci-dessus, la CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE bénéficiera des capacités techniques et financières de CNR, CN'AIR et VENSOLAIR afin de mener à bien la maîtrise d'ouvrage du projet éolien de la Vergère.

Comme illustré dans le schéma ci-dessous, les équipes de VENSOLAIR, apporteront leurs capacités techniques à la société dédiée au projet éolien, CEVER, afin d'assurer le développement, la construction et l'exploitation du projet éolien de la Vergère.

Les capacités financières de CN'AIR ont été évoquées ci-dessus. Le montant d'investissement associé au projet éolien de la Vergère est estimé à 21,6 millions d'euros (voir pour plus de détail ci-dessous 4. Estimation du montant d'investissement).



3.1 DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES

VENSOLAIR met d'ores et déjà à disposition ses équipes (développement, construction, exploitation) ainsi que ses capacités techniques au profit de la société CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE.

A l'obtention des autorisations administratives, la société CEVER s'appuiera sur les capacités techniques :

- de VENSOLAIR pour la préparation de la construction, l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la construction, l'exploitation et le démantèlement en fin d'exploitation,
- du futur turbinier et des différentes entreprises qui interviendront durant le chantier. Ces aspects sont précisés au sein des paragraphes développés ci-après et se rapportant respectivement aux différentes phases qui jalonnent la réalisation d'un parc éolien,
- de CNR pour le support de certains services.

3.2 PREPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION

3.2.1 Présentation du service Construction éolien de VENSOLAIR

VENSOLAIR assiste la société CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE dans la consultation et la préparation des marchés de fourniture d'équipement et de travaux, comme c'est le cas pour les autres infrastructures exploitées par CNR.

Son équipe intervient dès la préparation des dossiers techniques des centrales avec notamment le lancement d'études auprès d'entreprises spécialisées dans le dimensionnement de tels ouvrages et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux. Elle s'assure également du respect des plannings, des budgets et organise le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service. L'équipe compte plusieurs personnes disposant de plus de 5 ans (voire pour certaines de plus de 15 ans) d'expérience dans la conception et la réalisation de telles infrastructures.

En appui avec la cellule administrative, ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants.

Un contrat de fourniture et de mise en service des éoliennes sera signé entre la société et le turbinier qui fournira les machines. Dans le cas de CEVER, le fournisseur des turbines n'est pas encore choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour les parcs éoliens mis en place précédemment, les centrales développées par VENSOLAIR ont conclu des marchés de fournitures avec les fabricants ENERCON (7 parcs éoliens), NORDEX (5 parcs éoliens), SIEMENS GAMESA (1 parc éolien) et VESTAS (3 parcs éoliens), quatre entreprises d'envergure internationale présentant de solides références (plusieurs milliers d'éoliennes installées depuis leur création). L'entreprise qui sera missionnée devra remplir les conditions similaires à celles remplies par ENERCON, NORDEX, SIEMENS GAMESA et VESTAS, à savoir :

- Disposer des capacités techniques et financières suffisantes ;
- Proposer les garanties d'usage (courbe de puissance, puissance acoustique, matériel) ;
- Disposer d'un track record suffisamment conséquent et d'une place établie sur le marché de la fourniture et de la maintenance d'éoliennes (à l'échelle internationale environ une dizaine d'entreprises répondent à ce critère) ;
- Proposer un contrat long terme de maintenance avec garanties d'au moins 12 ans ;
- Disposer d'un réseau de maintenance étoffé et à même de remplir les engagements contractuels d'usage ;
- Présenter une assise financière en relation avec les garanties données.

Il en sera de même pour les autres composantes du chantier de construction de l'installation : terrassement, génie civil, réseau électrique. Tout ou partie de ces ouvrages sont d'ailleurs souvent confiés également au fournisseur des éoliennes dans le cadre de contrats « Clés en mains » ou s'en rapprochant.

Pour leurs réalisations passées et en cours, les centrales, assistées de VENSOLAIR ont conclu des marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Terrassement : COLAS, STPA (groupe LHOTELLIER), SEVIGNE ;
- Génie civil : ENERCON, FONDASOLUTIONS, MENARD ;
- Réseau électrique : OTE, CHAVIGNIER, HURE, HAUTE TENSION SERVICES, SANTERNE (groupe VINCI).

Les entreprises qui seront missionnées devront remplir des conditions similaires à celles remplies par les entreprises susvisées, à savoir :

- Pour le lot génie civil, être assuré en responsabilité civile décennale (non requis par la loi pour ces ouvrages mais requis par CEVER) ;
- Disposer de suffisamment de références en éolien (tout particulièrement pour le génie civil) ;
- Disposer en interne d'effectifs et des compétences suffisants ;
- Présenter une assise financière satisfaisante et/ou l'engagement contractuel d'une maison mère.

3.3 PHASE D'EXPLOITATION DU PARC

3.3.1 Présentation générale

La supervision d'exploitation du parc éolien de La Vergère sera assurée par le service Exploitation de l'équipe des Opérations de VENSOLAIR. Ce service gère actuellement 67 parcs éoliens.

Les compétences techniques des services de VENSOLAIR en la matière permettent un encadrement total du projet, de sa mise en service jusqu'à son démantèlement.

VENSOLAIR dispose d'une équipe de plusieurs ingénieurs et techniciens dédiée aux missions techniques et de coordination nécessaire à la bonne exploitation d'un parc éolien. Ils sont chargés de superviser le fonctionnement des parcs et leur production au quotidien.

Suite à la mise en service industrielle du projet, le service Exploitation prendra le relais du service Construction. Ce qui garantit au sein de la même entreprise, une continuité du projet depuis sa conception jusqu'à son exploitation, ainsi que tout son historique.

Le service Exploitation du parc sera l'interlocuteur de l'inspecteur ICPE de la DREAL lors des contrôles administratifs du parc éolien de La Vergère.

3.3.2 Gestion administrative et technique du projet

L'exploitation d'un parc éolien a pour finalité la production d'électricité. De la qualité des ouvrages et de leur gestion dépend le niveau de production, selon les conditions de vent sur site. La conciliation des aspects techniques et des aspects administratifs par les équipes opérationnelles doit permettre d'optimiser l'activité de production tout en assurant la sécurité et la conformité réglementaire des installations.

➤ Missions administratives

- Gestion hygiène et sécurité

VENSOLAIR s'assure que les processus, contrôles, contrats (y compris pour les contrats de sous-traitance) et équipements nécessaires à la conformité du fonctionnement des installations ont été mis en place.

- Gestion de la documentation

VENSOLAIR gère l'archivage et la bonne disponibilité de la documentation en lien avec le projet de façon à faciliter une bonne circulation de l'information et, partant, un suivi complet des différentes études nécessaires dans le cadre du fonctionnement des installations (suivi acoustique, suivi avifaune, inspecteur du travail...).

- Conformité avec les prescriptions découlant de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et le régime des installations classées pour la protection de l'environnement

VENSOLAIR contrôle régulièrement la conformité du projet avec les conditions posées le cas échéant par l'autorisation environnementale

- **Les pratiques industrielles en vigueur (arrêté du 26 août 2011 modifié)**

En cas d'infraction à l'une des normes opposables, VENSOLAIR prendra les mesures correctives nécessaires. La société sera l'interlocuteur de la police des installations classées et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

- **L'acquittement des taxes et la mise en place de couverture adéquate d'assurance**

Le groupe CNR assistera la société CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE pour le calcul et le paiement des taxes, et sera l'interlocuteur des inspecteurs financiers.

Le groupe CNR négociera et supervisera la couverture d'assurance, gèrera la relation avec l'assurance et le suivi des sinistres (défaillance des éoliennes) à déclarer.

- **Management des contrats**

-Le groupe CNR représentera la société CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE vis-à-vis des sociétés co-contractantes. Elle sera tenue de satisfaire aux obligations qui en découlent et de préserver l'intérêt de la SAS en faisant valoir ses droits.

➤ **Missions techniques**

▪ **L'exploitation technique – Surveillance du parc**

Afin d'assurer un suivi permanent de l'exploitation du parc par des professionnels expérimentés, 24h/24 et 7 Jours/7, la société CENTRALE EOLIENNE DE LA VERGERE, demandeur de l'autorisation environnementale, confie un contrat de supervision d'exploitation à VENSOLAIR.

Le service Exploitation, est chargé du développement des outils, du traitement des données, des *reporting* vers la direction et la gestion des contrats. Il assure un suivi en temps réel et le pilotage de chacun des 67 parcs éoliens du groupe CNR. Il s'appuie sur des ressources en local, au plus proche des moyens de production, à travers différents contrats d'exploitation déléguée (appelé l'exploitant ci-après).

Les missions assumées par l'exploitant sont en particulier les suivantes :

- × Une surveillance en continu des actifs de production
- × La coordination des risques sur les sites au sens des normes en vigueur
- × La délivrance des autorisations de travail
- × La mise en place des plans de prévention avec les entreprises extérieures
- × Le suivi des contrôles réglementaires
- × Toutes les tâches afférentes à l'exploitation des sites (performance, suivi quotidien, relation fournisseur, visite, gestion administrative et contractuelle)
- × La gestion des interventions, tout en garantissant la sécurité des installations et des personnes
- × L'optimisation de la production d'électricité

L'activité d'exploitation s'inscrit au sein du groupe CNR dans un cadre général d'exploitation hérité des méthodes d'exploitation du Rhône. A ce titre, cette activité bénéficie des avancées suivantes en exploitation :

- × Des procédures des ouvrages hydrauliques sont utilisées sur les ouvrages ENR
- × Une organisation des équipes sur des modèles éprouvés (astreinte, système de protection travailleur isolé, remontée d'alarme, gestion des accès, gestion des habilitations, etc...)
- × L'identification des risques au sein du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et la mise en place du plan d'actions sécurité ont été intégrés au modèle général de la CNR dès les premiers parcs installés
- × Le service exploitation compte des personnes d'expérience en tant qu'exploitant venant de l'hydraulique aujourd'hui dédié à l'éolien.
- × Des outils informatiques globaux prenant en considération les machines mais aussi les contraintes d'exploitation

L'ensemble des équipements du projet éolien sera raccordé via un système sécurisé au centre d'exploitation de l'exploitant ainsi qu'au système d'informations du groupe CNR.

L'analyse en temps réel et la collecte des informations recueillies par l'exploitant par le biais de différents capteurs intégrés sur ces équipements (alarmes, caméras...) permettent la mise en place d'actions à court et moyen/long terme :

- **A court terme** : l'exploitant pourra détecter immédiatement un incident (intrusion dans un poste électrique, panne d'une machine...) et intervenir directement afin d'y remédier à distance. Dans le cas d'un événement plus grave, l'exploitant pourra par exemple, par mesure de sécurité, arrêter immédiatement le fonctionnement d'une partie ou de la totalité du parc éolien.
- **A moyen/long terme** : à partir des informations recueillies, l'exploitant peut anticiper des phénomènes de plus long cours tel que l'usure des installations et déclencher des opérations de maintenance préventive. L'analyse des données permet de prévoir des actions de maintenance ou d'optimiser la production. Par exemple, solliciter auprès du maintenancier le report d'une intervention de contrôle préventive qui suppose l'arrêt de la machine, dès lors que la date initialement prévue correspondant à un jour où les conditions de vent attendues sont particulièrement favorables à la production.

• **L'analyse de la performance du projet**

VENSOLAIR vérifie régulièrement que les performances des ouvrages éoliens implantés correspondent à celles attendues au regard du contrat (données contractuelles convenues avec le turbinier).

• **La gestion de la production énergétique**

Le groupe CNR gère la vente de l'énergie produite dans le cadre d'un contrat passé avec un agrégateur (intermédiaire entre le producteur d'électricité et le marché de l'électricité) disposant des licences nécessaires pour la revente d'électricité sur le réseau national. VENSOLAIR s'assurera que CEVER remplit toutes les conditions nécessaires suivant le cadre réglementaire pour la revente d'énergie de type renouvelable de source éolienne.

• **La distribution électrique**

Sur une demande expresse d'ENEDIS, l'exploitant pourra réagir en urgence en cas de problème sur le réseau électrique (problème sur un pylône, dégâts d'un phénomène naturel...).

VENSOLAIR sera l'interlocuteur d'ENEDIS pour le management du projet.

3.4 MAINTENANCE ET GARANTIE DE FIABILITE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de sa stratégie de financement, et en complément du contrat de fourniture des aérogénérateurs, CEVER établira un contrat de maintenance sur le long terme avec le turbinier sélectionné. Ce contrat de maintenance établira notamment une disponibilité garantie de l'ouvrage. Ainsi, le fabricant sera tenu d'une obligation contractuelle quant au maintien de l'état de fonctionnement des éoliennes de façon à assurer la production électrique lors des conditions de vent optimales.

Dans le cadre du contrat de maintenance, le turbinier sera responsable :

- Des maintenances préventives
- Des maintenances curatives

Le partenaire de CEVER devra mettre en place une équipe et les moyens locaux nécessaires pour répondre aux tâches qui lui incombent. Cela peut notamment nécessiter l'emploi d'un technicien de maintenance au niveau local.

La téléconduite est un moyen de sécurité supplémentaire. Un service technique spécialisé affecté par le constructeur à la surveillance des ouvrages installés offre la possibilité d'une manœuvre télécommandée à tout moment en cas de dysfonctionnement (arrêt de fonctionnement d'une ou plusieurs éoliennes).

En cas d'incident, le service de téléconduite dépêche sur site des techniciens dont l'intervention doit être rapide et informe le centre de conduite.

4. ESTIMATION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT

La particularité des parcs éoliens réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

En l'occurrence, le montant de l'investissement (hors frais financiers) pour la construction du parc éolien est estimé à 21,6 millions d'euros, sur la base d'un modèle d'éolienne de type VESTAS V136 4,5 MW. Le business plan prévisionnel détaillé est disponible en annexe 6.

En sa qualité de propriétaire de parc éolien, le montant de l'investissement sera supporté par CEVER qui disposera de l'engagement et du soutien financier de ses sociétés mères.

5. MONTAGE FINANCIER ET PORTEUR DU RISQUE

Les parcs éoliens sont traditionnellement financés en France au travers d'un montage appelé « financement sans recours ». Dans ce type de financement, une société dédiée au projet éolien est créée. Cette société finance la majorité de l'investissement en recourant à un emprunt bancaire, garanti exclusivement par le projet éolien.

Il s'ensuit que l'établissement bancaire prêteur fait procéder à une série d'audits (technique, financier et juridique du projet) afin de s'assurer que le projet pourra être construit et exploité et que les recettes du parc éolien permettront à la fois de rembourser l'emprunt bancaire et de payer les charges d'exploitation.

Sans la réalisation d'audit du projet, y compris en tenant compte d'éventuelles conditions suspensives, l'établissement bancaire n'est pas en mesure de s'engager quant au financement du projet. L'audit ne peut être mené qu'à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet.

Pour ces raisons, la présente demande ne peut comporter d'engagement de financement provenant d'un établissement bancaire.

Pour autant, CNR peut justifier de capacités financières suffisantes tant pour construire et exploiter le projet éolien que pour garantir son démantèlement et la remise en état du site.

VENSOLAIR, expert dans le montage de projets éoliens, mettra en place le financement du projet pour le compte de CEVER. Une fois le projet autorisé, VENSOLAIR se rapprochera des principales banques spécialisées dans le financement de projets EnR en vue de négocier les meilleures conditions économiques.

Le montage financier du projet présentera alors les caractéristiques suivantes, assez classiques dans le domaine de l'éolien industriel :

- CNR via sa société fille CN'AIR, possède la filiale dédiée au projet éolien : CEVER qui apportera les fonds propres indispensables et exigés par les banques dans le cadre d'un financement sans recours. Il est prévu que ce montant de fonds propres soit égal à 20% du montant de l'investissement, soit 4,3M€.
- VENSOLAIR, filiale à 100% de CN'AIR assure le développement et la réalisation des moyens de production d'électricité renouvelable de sa société mère dans les domaines de l'éolien et photovoltaïques.
- CN'AIR, filiale à 100% de CNR, assure l'investissement et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable de sa société mère, dans le domaine éolien, photovoltaïque et hydroélectrique.
- Le complément de l'investissement prévisionnel, soit 17,3 M€, sera financé grâce à un prêt « sans recours », souscrit auprès d'un établissement bancaire reconnu pour son expérience dans le financement de projets éoliens, ou à défaut par la société mère CNR.

A ce titre la société mère CNR a formalisé par écrit son engagement de financement partiel, ou le cas échéant total, justifiant de la capacité financière de la société CEVER (cf. annexe 7).

Un courrier d'engagement de la Banque BPI France permet d'établir l'intérêt a priori d'au moins un établissement bancaire pour le financement à 80% du projet (cf. annexe 7).

Les modalités des capacités financières de la société pétitionnaire sont ainsi décrites et justifiées.

Le business plan prévisionnel du projet, produit en annexe 6 est établi sur la base des études de productible, et d'un tarif estimé de candidature à Appel d'Offres.

Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Concernant le cadre tarifaire, la centrale bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération (valorisation de l'énergie produite sur le marché + aide d'état) sur une durée de 20 ans. Une fois le projet autorisé, ce contrat sera obtenu par l'intermédiaire d'un appel d'offres.

Une fois que le projet aura été lauréat, le chiffre d'affaires de la société sera connu, avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération, présenté en annexe 6, indique sur la durée du contrat d'achat d'électricité les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Les flux de trésorerie générés par le projet permettent de :

- Faire face à l'ensemble de ses engagements (loyers, mise en place des mesures compensatoires, maintenance, remboursement des bailleurs de fonds...) durant la phase d'exploitation du site.
- Effectuer les provisions nécessaires aux opérations futures de démantèlement du parc éolien.
- Rémunérer les fonds propres selon un cas de base raisonnable, agréé par les bailleurs de fonds (actionnaires et banques).

5.1 ASSURANCES DE LA SOCIETE

CEVER sera assurée par une société d'assurance telle que GOTHAER, COVEA, RSA, CNA, ou AXA, après l'obtention de l'autorisation environnementale.

Les assurances souscrites seront les suivantes :

- Assurance Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage et Exploitation, pour les dommages aux tiers ;
- Assurance Tout Risque Chantier et pertes de recettes anticipées, pour les dommages pouvant survenir en cours de chantier ;
- Assurance Bris de Machine et perte de recettes, pour les dommages pouvant survenir après la mise en service.

6. GARANTIES FINANCIERES DEDIEES AU DEMANTELEMENT

En application des articles L. 516-1 et L.515-46 du code de l'environnement, CEVER a l'obligation de prévoir des garanties financières couvrant notamment le démantèlement du parc éolien à l'issue de la période d'exploitation.

Le montant de la garantie est fixé par l'article 30 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, qui renvoie à l'annexe I pour le calcul du montant initial de la garantie.

Ainsi selon la réglementation en vigueur au 20 juillet 2023, ce montant s'élève à **75 000 euros par éolienne dont la puissance est inférieure ou égale à 2 MW, ou pour chaque éolienne dont la puissance est supérieure à 2 MW, à 75 000 + 25 000 X (Puissance – 2)**. Pour le parc éolien de La Vergère, constitué de 3 éoliennes de 4,8 MW max. chacune, le montant total est de **435,000 euros**. Ce montant sera actualisé par la formule d'actualisation des coûts prévue dans l'arrêté précité.

L'obligation liée à la constitution des garanties financières sera satisfaite par l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle, conformément aux dispositions du I a) de l'article R.516-2 I a) du code de l'environnement.

Afin de préciser le respect par CEVER des exigences en termes de garanties financières, sont produits en annexe :

- Le business plan prévisionnel du projet basé sur un modèle d'éolienne VESTAS V1236 4,5 MW (Annexe 6)
- Le rapport « L'Essentiel 2023 » de CNR (Annexe 8).

7. ANNEXES

Liste des ANNEXES :

1. Extrait K-bis de la SAS CEVER
2. Extrait K-bis de CNR
3. Extrait K-bis de CN'AIR
4. Extrait K-bis de Vensolair
5. Carte des outils de production CNR 2023
6. Business plan prévisionnel du projet éolien
7. Courrier(s) d'engagement
8. « L'Essentiel 2023 » de CNR

ANNEXE 1 – EXTRAIT K-BIS DE LA SAS CEVER

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier

N° de gestion 2017B03488



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 16 juin 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 832 983 597 R.C.S. Montpellier |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 30/10/2017 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE |
| <i>Sigle</i> | CEVER |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| <i>Capital social</i> | 10 000,00 Euros |
| <i>- Mention n° 23923 du 17/06/2022</i> | Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 25/04/2022 |
| <i>Adresse du siège</i> | 18 Rue Copernic, Immeuble Infinity 34170 Castelnau-le-Lez |
| <i>Activités principales</i> | Production d'énergie. Exploitation parcs éoliens. |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 29/10/2116 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | VENSOLAIR |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | Immeuble Infinity 18 Rue Copernic 34170 Castelnau-le-Lez |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 501 382 576 Montpellier |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | 18 Rue Copernic, Immeuble Infinity 34170 Castelnau-le-Lez |
| <i>Nom commercial</i> | CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Production d'énergie. Exploitation parcs éoliens. |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 01/10/2017 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Création |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2 – EXTRAIT K-BIS DE CNR

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03
N° de gestion 1957B02090

Code de vérification : cooKmebT33
<https://contrôle.infogreffé.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 2 juillet 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Immatriculation au RCS, numéro | 957 520 901 R.C.S. Lyon |
| Date d'immatriculation | 28/10/1957 |
| Dénomination ou raison sociale | COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE |
| Stg | CNR |
| Forme juridique | Société anonyme à directoire et conseil de surveillance |
| Capital social | 5 488 164,00 Euros |
| Adresse du siège | 2 Rue André Bonin 69004 Lyon |
| Activités principales | Concessionnaire de l'aménagement du Rhône, entre la frontière suisse et la mer... - producteur indépendant d'électricité. |
| Durée de la personne morale | Jusqu'au 28/10/2056 |
| Date de clôture de l'exercice social | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du directoire

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nom, prénoms | BORIE Laurence |
| Nom d'usage | BANCEL |
| Date et lieu de naissance | Le 30/10/1966 à Fumel (47) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 33 Rue Victor Hugo 69002 Lyon |

Membre du directoire

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nom, prénoms | BORIE Laurence |
| Nom d'usage | BANCEL |
| Date et lieu de naissance | Le 30/10/1966 à Fumel (47) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 33 Rue Victor Hugo 69002 Lyon |

Directeur général

| | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Nom, prénoms | STORTZ Mathieu Antoine |
| Date et lieu de naissance | Le 08/03/1974 à Montpellier (34) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 5 Rue des Milanés 13480 Cabriès |

Membre du directoire

| | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Nom, prénoms | STORTZ Mathieu Antoine |
| Date et lieu de naissance | Le 08/03/1974 à Montpellier (34) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 5 Rue des Milanés 13480 Cabriès |

Directeur général

| | |
|---------------------------|-------------------------------------------|
| Nom, prénoms | FRANCAIS Julien René Pierre |
| Date et lieu de naissance | Le 03/04/1974 à Saint-Dié-des-Vosges (88) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 157 Montée de Choulans 69005 Lyon |

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 1/6

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Membre du directoire

| | |
|---------------------------|-------------------------------------------|
| Nom, prénoms | FRANCAIS Julien René Pierre |
| Date et lieu de naissance | Le 03/04/1974 à Saint-Dié-des-Vosges (88) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 157 Montée de Choulans 69005 Lyon |

Président du conseil de surveillance

| | |
|---------------------------|--------------------------------------------------|
| Nom, prénoms | LEGRAND Emmanuel Marie Dominique |
| Date et lieu de naissance | Le 26/09/1967 à Lyon 8ème (69) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 8 Square Louis Blériot 92130 Issy-les-Moulineaux |

Membre du conseil de surveillance

| | |
|---------------------------|----------------------------------------|
| Nom, prénoms | PELTIER Valentin |
| Date et lieu de naissance | Le 12/02/1988 à Neuilly-sur-Seine (92) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 7 Villa Robert Lindet 75015 Paris |

Membre du conseil de surveillance

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Nom, prénoms | RAEVEL Thierry Michel Laurent |
| Date et lieu de naissance | Le 29/05/1972 à Haubourdin (59) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 21 Rue Tête d'Or 69006 Lyon |

Vice président du conseil de surveillance

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Dénomination | REGION AUVERGNE RHONE-ALPES |
| Adresse | 1 Esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 2 |
| Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel | |
| Nom, prénoms | WAUQUIEZ Laurent Timothée Marie |
| Date et lieu de naissance | Le 12/04/1975 à Lyon 6ème (69) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 11 Cité des Acacias 43000 Le Puy-en-Velay |

Membre du conseil de surveillance

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Dénomination | DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE |
| Adresse | 1 Avenue d'Albigny 74000 Annecy |
| Représentant permanent | |
| Nom, prénoms | SADDIER Martial |
| Date et lieu de naissance | Le 15/10/1969 à Bonneville (74) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 58 Impasse de la Douairiaz 74130 Ayse |

Membre du conseil de surveillance

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------|
| Nom, prénoms | SEJOURNE Jean-Baptiste |
| Date et lieu de naissance | Le 16/04/1959 à Paris 10ème (75) |
| Nationalité | Française |
| Domicile personnel | 40 Avenue Pierre-Brossolette 94300 Vincennes |

Membre du conseil de surveillance

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 2/6

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Dénomination DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
Adresse 52 Avenue DE SAINT JUST HOTEL DU
DEPARTEMENT 13256 Marseille Cedex
Représentant permanent
Nom, prénoms TOUR Marie-Pierre
Nom d'usage CALLET
Date et lieu de naissance Le 21/07/1957 à Alger (Algérie)
Nationalité Française
Domicile personnel Domaine de Malaga Route de Mouries 13520 Maussane-les-Alpilles

Membre du conseil de surveillance

Dénomination REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Adresse 27 Place Jules Guesde Hotel de Region 13481 Marseille Cedex
Représentant permanent
Nom, prénoms CLAUDIUS PETIT Anne
Nom d'usage AMZEL
Date et lieu de naissance Le 12/12/1972 à Nantes (44)
Nationalité Française
Domicile personnel 85 Rue du Vallon des Auffes 13007 Marseille

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms GUEMAIN Karen Frédérique Françoise
Date et lieu de naissance Le 04/05/1978 à Orléans (45)
Nationalité Française
Domicile personnel 57 Chemin Du Vicart 01 600 Massieux

Membre du conseil de surveillance

Dénomination CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Adresse 56 Rue de Lille 75356 Paris
Immatriculation au RCS RCS
Représentant permanent
Nom, prénoms HULST Valérie Hélène
Date et lieu de naissance Le 10/06/1972 à Rome (Italie)
Nationalité Française
Domicile personnel 54 Boulevard De Vaugirard 75015 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms LEPRINCE Valérie Sandrine
Nom d'usage TEYSSIER
Date et lieu de naissance Le 07/03/1974 à Jonzac (17)
Nationalité Française
Domicile personnel 185 A Rue des Mimosas 26600 Tain-l'Hermitage

Membre du conseil de surveillance

Dénomination REGION AUVERGNE RHONE ALPES
Adresse 78 Route de Paris 69260 Charbonnières-les-Bains
Représentant permanent
Nom, prénoms WAUQUIEZ Laurent Marie
Nom d'usage WAUQUIEZ-MOTTE
Date et lieu de naissance Le 12/04/1975 à Lyon 6ème (69)

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 3/6

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Nationalité Française
Domicile personnel 11 Cité des Acacias 43000 Le Puy-en-Velay

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms LEGRAND Emmanuel Marie Dominique
Date et lieu de naissance Le 26/09/1967 à Lyon 8ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 8 Square Louis Blériot 92130 Issy-les-Moulineaux

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms FALK Barbara Anne Marie
Date et lieu de naissance Le 30/10/1979 à Metz (57)
Nationalité Française
Domicile personnel 2 Route de Saint-Romain 69660 Collonges-au-Mont-d'Or

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms SOREL Vincent Philippe
Date et lieu de naissance Le 11/10/1979 à Uccle (Belgique)
Nationalité Belge
Domicile personnel 8 Rue Des Fonds Huguenots 92420 Vaucresson

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms CERTES Florence Monique
Nom d'usage BLANCO
Date et lieu de naissance Le 01/12/1971 à Paris 13ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 115 Avenue du Maine 75014 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms WAYSAND Claire Emmanuelle
Nom d'usage MARGOLIS
Date et lieu de naissance Le 04/07/1969 à Fontenay-aux-Roses (92)
Nationalité Française
Domicile personnel 129 Boulevard Raspail 75006 Paris

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms GODED-SURROCA Stephan
Date et lieu de naissance Le 19/11/1976 à Roanne (42)
Nationalité Française
Domicile personnel 10 Rue des Marnes 26300 Charpey

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms GAUQUELIN Gustave Gabriel Guillaume
Date et lieu de naissance Le 28/09/1982 à Nemours (77)
Nationalité Française
Domicile personnel 15 Rue Auguste Mayet 92600 Asnières-sur-Seine

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms TORCHIN Floriane Judith
Date et lieu de naissance Le 04/07/1981 à Paris 12ème (75)

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 4/6

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Nationalité Française
Domicile personnel 17 Rue Des Cordelières 75013 Paris

Commissaire du gouvernement

Nom, prénoms CL AUSSET Nicolas
Date et lieu de naissance Le 11/12/1989 à Lyon 4ème (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 8 Rue Des Bochoux 92150 Suresnes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination DELOITTE & ASSOCIES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 106 Cours Charlemagne Kikari la Confluence Cs 40207 69286 Lyon Cedex 02
Immatriculation au RCS, numéro 572 028 041 RCS Lyon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination ERNST & YOUNG et Autres
Adresse 1 et 2 Place Des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro 438 476 913 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F09/000367 du 06/01/2009 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération : ENR GIE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 485 109 391 RCS GTC Lyon, société apporteuse avec date d'effet au 18/11/2008
- Mention n° F17/012008 du 03/03/2017 Fusion au 17/12/2016 : sociétés ayant participé à l'opération : STEREX SOCIETE DE GERANCE ET D'EXPLOITATION 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 316 710 789 RCS GTC Lyon, société apporteuse avec effet rétroactif au 01/01/2016

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 2 Rue André Bonin 69004 Lyon
Activité(s) exercée(s) Concessionnaire de l'aménagement du RHONE, entre la frontière suisse et la mer etc....
Date de commencement d'activité 14/06/1934
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 1 Rue de Chalons-Sur-Saône 69007 Lyon
Activité(s) exercée(s) Travaux d'infrastructure générale
Date de commencement d'activité 01/04/1999
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement Chemin du Barrage Petite Centrale Hydraulique - Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite
Activité(s) exercée(s) Centrale Hydrolique

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 5/6

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 1957B02090

Date de commencement d'activité 01/02/2000
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement ZONE D'ACTIVITE DE VERNAY 69420 Condrieu

Activité(s) exercée(s) Production et fourniture d'électricité
Date de commencement d'activité 12/06/2006

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 24 Chemin de la Brocardière 69570 Dardilly

Nom commercial Centrale AgriPV du Futur
Enseigne Centrale AgriPV du Futur

Activité(s) exercée(s) Production d'électricité.
Date de commencement d'activité 05/05/2020

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aubenas
R.C.S. Romans
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Vieme
R.C.S. Chambéry
R.C.S. Avignon

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° F25/017734 du 13/02/2025 Apport partiel d'actif de l'activité de Direction des Nouvelles Energies DNE : sociétés ayant participé à l'opération : société par actions simplifiée - VENSOLAIR 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER, 501 382 576 RCS GTC Montpellier, société bénéficiaire avec date d'effet au 31/12/2024

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Lyon - 03/07/2025 - 09:04:23

page 6/6

ANNEXE 3 – EXTRAIT K-BIS DE CN'AIR

Greffes du Tribunal des Activités Économiques de Lyon
44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

Code de vérification : ic0hTxbAep
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2003B03887

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 9 juin 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Immatriculation au RCS, numéro | 450 809 835 R.C.S. Lyon |
| Date d'immatriculation | 14/11/2003 |
| Dénomination ou raison sociale | CN'AIR |
| Forme juridique | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| Capital social | 213 320 930,00 Euros |
| Adresse du siège | 2 Rue André Bonin 69004 Lyon |
| Activités principales | La production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, et notamment par voie d'implantations d'éoliennes, la distribution, la fourniture et la vente d'énergie et de produits accessoires ou associés. |
| Durée de la personne morale | Jusqu'au 14/11/2102 |
| Date de clôture de l'exercice social | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Dénomination | COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE |
| Forme juridique | Société anonyme à directoire et conseil de surveillance |
| Adresse | 2 Rue André Bonin 69004 Lyon |
| Immatriculation au RCS, numéro | 957 520 901 RCS Lyon |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Dénomination | RE INKIPIO AUDIT AISE |
| Forme juridique | Société par actions simplifiée |
| Adresse | 19 Rue des Tuileries Immeuble le Sans Souci 69003 Lyon |
| Immatriculation au RCS, numéro | 955 508 403 RCS Lyon |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Dénomination | ERNST & YOUNG et Autres |
| Adresse | 1 et 2 Place Des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie |
| Immatriculation au RCS, numéro | 438 476 913 RCS Nanterre |

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° F07/045703 du 26/12/2007 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
FERME EOLIENNE DE MAISNIERES ET FRETTEMEULE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 487 776 262 RCS GTC Lyon
avec date d'effet au 31/10/2007

- Mention n° F09/005302 du 10/02/2009 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
FERME EOLIENNE LE HORPS 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 494 967 383 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 22/12/2008 et effet rétroactif au 01/01/2008

- Mention n° F09/032845 du 14/10/2009 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
CNR HYDROSOL 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 477 967 632 RCS GTC Lyon, société apporteuse
FERME EOLIENNE MESANGER 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 495 244 063 RCS GTC Lyon, société apporteuse
FERME EOLIENNE LA DIVATTE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 497 713 222 RCS GTC Lyon, société apporteuse

R.C.S.Lyon - 10/06/2025 - 08:33:31

page 1/3

Greffes du Tribunal des Activités Économiques de Lyon

44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2003B03887

EOLIENNES DE LA MOTTE DE GALAURE 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 492 958 160 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 26/06/2009

- Mention n° F14/047858 du 31/12/2014 Fusion : sociétés ayant participé à l'opération :
Centrale PV Multi sites 2 Rue André Bonin 69004 LYON, 521 680 314 RCS GTC Lyon, société apporteuse
avec date d'effet au 23/11/2014 - Effet rétroactif au 01/01/2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse de l'établissement | 2 Rue André Bonin 69004 Lyon |
| Activité(s) exercée(s) | La production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, et notamment par voie d'implantations d'éoliennes, la distribution, la fourniture et la vente d'énergie et de produits accessoires ou associés. |
| Date de commencement d'activité | 04/11/2003 |
| Origine du fonds ou de l'activité | Création |
| Mode d'exploitation | Exploitation directe |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Adresse de l'établissement | Lieu-dit les Côtes 69440 Mornant |
| Nom commercial | CENTRALE PV FLOTTANT LA MADONE |
| Enseigne | CENTRALE PV FLOTTANT LA MADONE |
| Activité(s) exercée(s) | Production électricité |
| Date de commencement d'activité | 02/07/2018 |
| Origine du fonds ou de l'activité | Création |
| Mode d'exploitation | Exploitation directe |

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Adresse de l'établissement | Grandes Bruyères 69700 Montagny |
| Nom commercial | CENTRALE PV DE MONTAGNY |
| Enseigne | CENTRALE PV DE MONTAGNY |
| Activité(s) exercée(s) | Production électricité. |
| Date de commencement d'activité | 27/09/2018 |
| Origine du fonds ou de l'activité | Création |
| Mode d'exploitation | Exploitation directe |

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg en Bresse
R.C.S. Manosque
R.C.S. Gap
R.C.S. Aubenas
R.C.S. Foix
R.C.S. Carcassonne
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Romans
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Vième
R.C.S. Nantes

R.C.S.Lyon - 10/06/2025 - 08:33:31

page 2/3

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Lyon44 RUE DE BONNEL
69433 LYON CEDEX 03

N° de gestion 2003B03887

R.C.S. Cahors
R.C.S. Angers
R.C.S. Laval
R.C.S. Chambéry
R.C.S. Dieppe
R.C.S. Amiens
R.C.S. Draguignan
R.C.S. Avignon

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Lyon - 10/06/2025 - 08:33:31

page 3/3

ANNEXE 4 – EXTRAIT K-BIS DE VENSOLAIR**Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier**C.J.M., 9 Rue de Tarnagone
34070 Montpellier

N° de gestion 2007B02546

*Extrait Kbis***EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 6 juin 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

| | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 501 382 576 R.C.S. Montpellier |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 18/12/2007 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | VENSOLAIR |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| <i>Capital social</i> | 8 156 118,70 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | Immeuble Infiny 18 Rue Copernic 34170 Castelnau-le-Lez |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 17/12/2106 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

| | |
|----------------------------------|--------------------------------------------|
| <i>Nom, prénoms</i> | SUILLEROT Julien, Mathieu, Antoine |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 11/12/1980 à Versailles (78) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 9 Allée de la Volhe 34170 Castelnau-le-Lez |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | INKIPIO AUDIT |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 19 Rue des Tuiliers 69003 Lyon 3e Arrondissement |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 955 508 403 Lyon |

Commissaire aux comptes suppléant

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | INKIPIO SAS |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 78 Rue Gay Lussac 01440 Viriat |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 399 982 602 Bourg-en-Bresse |

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Mention n° 17960 du 13/09/2018</i> | Fusion - L236-1 à compter du 30/06/2018 : Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : VOL V, Société par actions simplifiée (SAS), 1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier (RCS MONTPELLIER (3405) 512 686 064) |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FUSION(S) OU SCISSION(S) AYANT ENTRAÎNÉ UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Mention n° 7374 du 05/02/2025</i> | Apport partiel d'actif soumis au régime des fusions scissions entraînant une augmentation du capital à compter du 31/12/2024. Société(s) ayant participé à l'opération : COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 2 Rue André Bonin 69004 Lyon 4e Arrondissement (RCS Lyon 937 520 901) |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | Immeuble Infiny 18 Rue Copernic 34170 Castelnau-le-Lez |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Fournitures de prestations de service pour le développement de tout projet ayant pour objet la production, la distribution, ou la commercialisation d'énergies renouvelables. |

R.C.S.Montpellier - 10/06/2025 - 09:59:26 CG

page 1/2

Date de commencement d'activité 01/12/2007
 Origine du fonds ou de l'activité Création
 Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

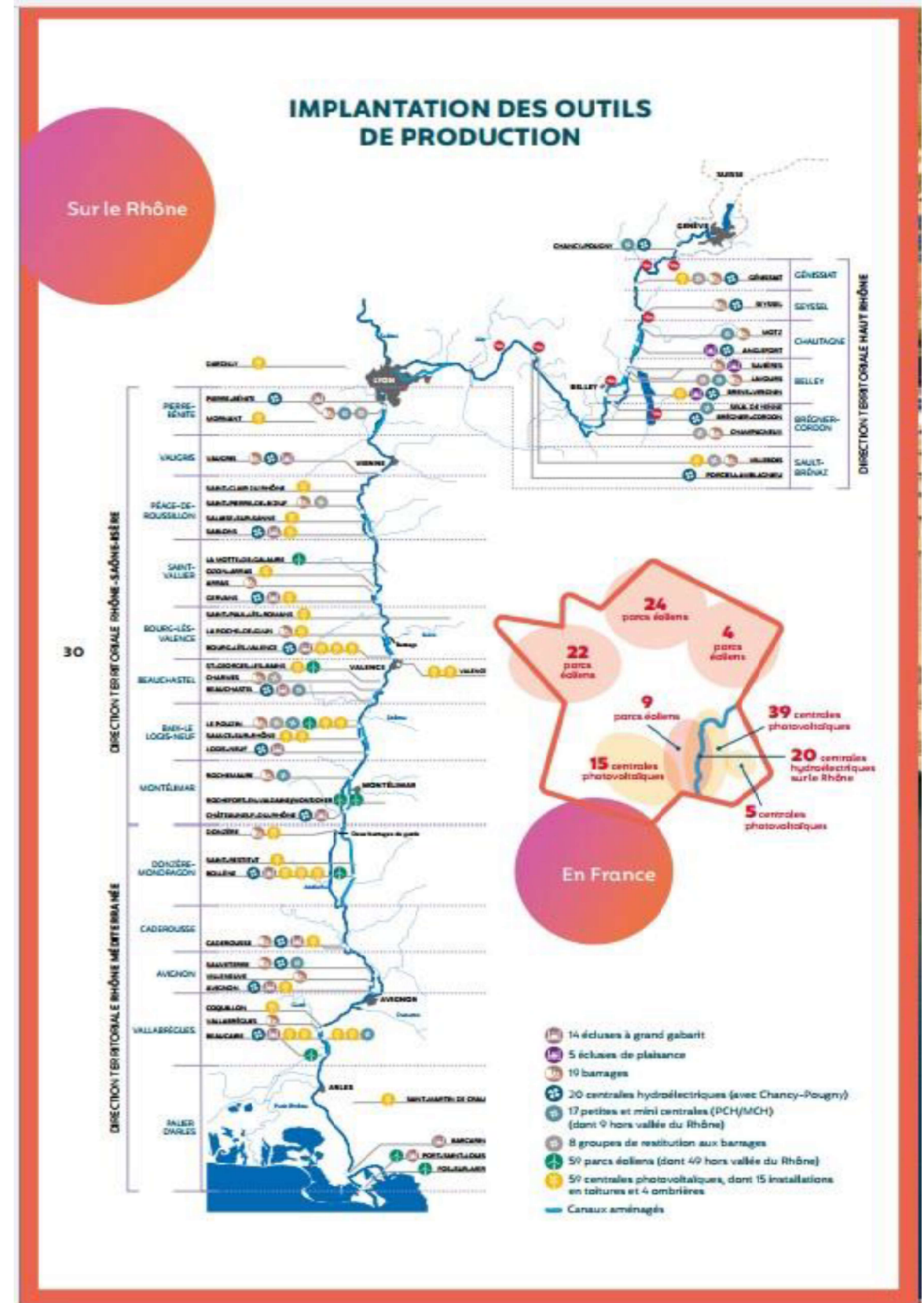
- R.C.S. Bordeaux
- R.C.S. Rennes
- R.C.S. Lyon
- R.C.S. Paris
- R.C.S. Rouen



Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 5 – CARTE DES OUTILS DE PRODUCTION CNR (2023)



ANNEXE 6 – BUSINESS PLAN PREVISIONNEL DU PROJET EOLIEN

| Projet éolien La Vergère - Business plan | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------|--------------|---------------------|-----------------|------------------------------|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Caractéristiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Nb éoliennes | Puissance installée | Productible P50 | Montant immobilisé en EUR/MW | Montant immobilisé en EUR | | | | | | | | | | | | | | | |
| Unité | unités | en MW | en heures et | en EUR/MW | en EUR | | | | | | | | | | | | | | | |
| Parc | 3 | 1440 | 2 000 | 1 500 000 | 11 600 000 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tarif éolien AO (€/MWh) | 87,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coefficient L | 1,03% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Taux | 4,20% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Durée prêt | 20,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % de fonds propres | 20% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Compte d'exploitation | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | 2037 | 2038 | 2039 | 2040 | 2041 | 2042 | 2043 | 2044 | 2045 | 2046 | 2047 | 2048 |
| Chiffre d'affaires | 2 505 600 | 2 531 365 | 2 557 390 | 2 583 685 | 2 610 251 | 2 637 089 | 2 664 204 | 2 691 597 | 2 719 272 | 2 747 232 | 2 775 475 | 2 804 016 | 2 832 847 | 2 861 974 | 2 891 401 | 2 921 131 | 2 951 166 | 2 981 510 | 3 012 165 | 3 043 136 |
| Charges d'exploitation | -585 475 | -598 941 | -612 716 | -626 809 | -641 225 | -655 973 | -671 061 | -686 495 | -702 285 | -718 437 | -734 961 | -751 865 | -769 158 | -786 849 | -804 946 | -823 460 | -842 400 | -861 775 | -881 596 | -901 872 |
| Montant des impôts et taxes hors IS | -146 110 | -147 612 | -149 130 | -150 663 | -152 212 | -153 777 | -155 358 | -156 956 | -158 569 | -160 200 | -161 847 | -163 511 | -165 192 | -166 891 | -168 607 | -170 340 | -172 092 | -173 861 | -175 649 | -177 455 |
| Excédent brut d'exploitation | 1 774 016 | 1 784 813 | 1 795 544 | 1 806 214 | 1 816 813 | 1 827 339 | 1 837 785 | 1 848 146 | 1 858 418 | 1 868 595 | 1 878 677 | 1 888 640 | 1 898 496 | 1 908 235 | 1 917 848 | 1 927 330 | 1 936 674 | 1 945 873 | 1 954 921 | 1 963 809 |
| Dotations aux amortissements | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 | -1 080 000 |
| Provision pour démantèlement | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 | -18 000 |
| Résultat d'exploitation | 676 016 | 686 813 | 697 544 | 708 214 | 718 813 | 729 339 | 739 785 | 750 146 | 760 418 | 770 595 | 780 677 | 790 640 | 800 496 | 810 235 | 819 848 | 829 330 | 838 674 | 847 873 | 856 921 | 865 809 |
| Résultat financier | -725 760 | -701 888 | -677 016 | -651 098 | -624 091 | -595 950 | -566 628 | -536 073 | -504 236 | -471 061 | -436 493 | -400 472 | -362 940 | -323 830 | -283 079 | -240 615 | -196 368 | -150 263 | -102 221 | -52 162 |
| Résultat net après impôt | -49 744 | -15 075 | 20 528 | 53 911 | 71 042 | 100 041 | 129 868 | 160 555 | 192 137 | 224 650 | 258 131 | 292 625 | 328 168 | 364 803 | 402 577 | 441 536 | 481 729 | 523 208 | 566 025 | 610 235 |
| Capacité d'autofinancement | 1 048 256 | 1 082 921 | 1 118 528 | 1 155 911 | 1 194 042 | 1 198 041 | 1 227 868 | 1 258 555 | 1 190 137 | 1 322 650 | 1 356 131 | 1 390 625 | 1 426 168 | 1 462 803 | 1 500 577 | 1 539 536 | 1 579 729 | 1 621 208 | 1 664 025 | 1 708 235 |
| Flux de remboursement de dette | -568 352 | -592 223 | -617 096 | -643 014 | -670 021 | -698 362 | -727 485 | -758 039 | -789 877 | -823 052 | -857 620 | -893 640 | -931 173 | -970 282 | -1 011 034 | -1 053 497 | -1 097 744 | -1 143 849 | -1 191 891 | -1 241 950 |
| Flux de trésorerie disponible | 479 904 | 490 698 | 501 432 | 508 896 | 499 021 | 499 679 | 500 383 | 500 516 | 500 260 | 499 599 | 498 514 | 496 986 | 494 995 | 492 521 | 489 545 | 486 039 | 481 985 | 477 358 | 472 134 | 466 285 |

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment : les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

ANNEXE 7 – COURRIER(S) D'ENGAGEMENT

DocuSign Envelope ID: A4DBC5EA-71D7-499D-9108-C05EF7C39820



CNR (siège social)
2 rue André Bonin
69004 LYON

Centrale Eolienne La Vergère
Parc club Millénaire Bât 4
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Lyon, le 08-03-2023

Objet : Lettre d'engagement

Madame, Monsieur,

La société CNR que je représente est actionnaire unique de la société CN'AIR, elle-même actionnaire unique de la société SAS Centrale Eolienne LA VERGERE. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur les communes de Massay, Dampierre-en-Gracay, Saint-Hilaire-de-Court et Saint-Georges-sur-la-Prée dans le Cher (18) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 19,2 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 23 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par CNR, au travers de sa filiale CN'AIR, de 20% du total de l'investissement soit 4,6 M€, le solde soit 18,4 M€ sera emprunté auprès d'organismes financiers.

CNR s'engage par la présente à mettre à disposition, par le biais de sa filiale CN'AIR, de la société Centrale Eolienne LA VERGERE les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant total de l'investissement si le recours à l'emprunt bancaire envisagé n'est pas réalisable.

DocuSigned by:
Laurence BORIE-BANCEL
D9CA5880C9B247E...
Laurence BORIE-BANCEL
Présidente du Directoire CNR



DIRECTION DU RESEAU SUD-EST
IMM. LE 6EME SENS
186 AVENUE THIERS
69465 LYON CEDEX 06
Téléphone : 04 72 60 57 60

Groupe CNR
2 rue André Bonin
69004 Lyon

Lyon le 30/08/2022

A l'attention de Monsieur Julien FRANÇAIS

Objet : Lettre d'intérêt

Monsieur,

Nous nous référons à votre projet porté par la SAS CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE, société détenue à hauteur de 100% par le groupe CNR.

Le projet consiste en la construction d'un parc de 4 éoliennes pour une puissance maximale de 19.2 MW et un budget estimatif de 23 M€.

Les relations que nous entretenons avec votre groupe, CNR, sont anciennes et nous donnent pleinement satisfaction ; nous avons eu l'occasion par le passé de vous accompagner dans le cadre du financement d'autres opérations.

Nous vous confirmons que nous sommes favorablement disposés à examiner ce dossier, sans que cela ne constitue un engagement de prêter de notre part.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

William DEMAIZIERE
Délégué Régional

ANNEXE 8 – « L'ESSENTIEL 2023 – CNR »



CNR, UN MODÈLE VERTUEUX

Créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône – appelée aujourd'hui CNR – a reçu la concession du fleuve Rhône en 1934. Son ADN rhodanien lui apporte la connaissance des territoires et de ses acteurs ainsi que la fibre environnementale et sociale pour bâtir un monde plus durable.

UN MODÈLE REDISTRIBUTIF

CNR est née d'une idée visionnaire : confier à un seul opérateur trois missions solidaires et indissociables dans la gestion du fleuve Rhône :

- produire de l'électricité ;
- développer le transport fluvial ;
- irriguer les terres agricoles.

Ainsi, la production d'énergie finance l'aménagement du fleuve, au profit de ses multiples usages, et la préservation des écosystèmes. CNR exploitant une ressource naturelle qui fait partie du bien commun, les territoires sont associés à son capital, à sa gouvernance et au partage de la valeur. Aujourd'hui, ce modèle industriel et redistributif se traduit dans son statut, unique en France, de société anonyme d'intérêt général.

UNE RAISON D'ÊTRE

À la suite de la loi PACTE du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, destinée notamment à repenser leur place dans la société et à affirmer leur rôle social et environnemental, CNR a inscrit sa raison d'être dans ses statuts en 2021. Elle consacre ainsi son engagement dans la durée et dans la richesse et de mots et de fait sa singularité et sa richesse et lui donne sa dynamique collective.

Le Rhône pour original, Les territoires pour partenaires, Les énergies renouvelables pour l'avenir.

Producteur d'une énergie 100 % renouvelable « eau-vent-soleil », CNR se positionne comme un acteur majeur de l'aménagement des territoires, de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique.



L'ESSENTIEL 2023

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Détenue à quasi-parité par des actionnaires publics (Caisse des Dépôts et 183 collectivités locales) et un actionnaire industriel de référence (ENGIE), CNR conjugue l'esprit de performance avec les valeurs du service public.

CNR est dirigée par un Directoire et administrée par un Conseil de Surveillance. Avec un Industriel, un investisseur public, des élus locaux et des représentants de l'État et des salariés à son Conseil de Surveillance, elle met à profit l'intelligence collective, chacun apportant sa vision et son expertise.

Directoire

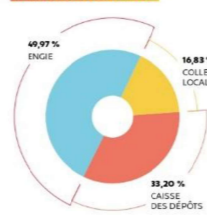
Laurence Borie-Bancel : Présidente du Directoire.
Julien François : Directeur général.
Mathieu Storz : Directeur général.

Conseil de Surveillance

Instance de contrôle, le Conseil de Surveillance valide la stratégie de l'entreprise et veille à la bonne gestion de CNR. Il est présidé par Emmanuel Legendre et composé de 18 membres :

- 13 représentants des actionnaires,
- 2 représentants de l'État,
- et 3 représentants du personnel salarié.

RÉPARTITION DU CAPITAL



LE DIRECTOIRE



Laurence Borie-Bancel
PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE



Julien François
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mathieu Storz
DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROLONGATION DE LA CONCESSION

Adoptée à l'unanimité de la représentation nationale, la loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 prolonge jusqu'en 2041 la concession de CNR. Prenant en compte les attentes des parties prenantes et intégrant un programme d'investissement supérieur à 1 milliard d'euros, elle place les trois missions solidaires de CNR dans la trajectoire de la transition écologique des territoires et de la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

EXTENSION DU DOMAINE CONCÉDÉ

Des portions du fleuve Rhône jusqu'ici administrées par VNF et l'État sont transférées à CNR afin d'unifier et de sécuriser davantage encore la gestion de la voie navigable. Le domaine concédé est ainsi porté à 30 000 hectares dont 550 km de fleuve.

AMÉNAGEMENT DU FLEUVE RHÔNE

CNR investira 500 M€ sur 15 ans pour créer ou optimiser des ouvrages sur le Rhône : étude de faisabilité et d'acceptabilité d'un projet de centrale hydroélectrique à Saint-Romain-de-Jalionas, construction de six petites centrales électriques et de six passes à poissons, augmentation des capacités de production de l'usine hydroélectrique de Montélimar et doublement des portes aval des écluses de Châteauneuf-du-Rhône et de Bollène.

AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Dans le prolongement de ses missions d'intérêt général, CNR s'engage à hauteur de 105 M€ tous les cinq ans dans le cadre des Plans SRhône, plans pluriannuels quinquennaux co-construits et suivis avec ses parties prenantes. Les projets portés ou soutenus contribueront à faire tout à la fois du Rhône une vallée des énergies vertes, un axe de transport de premier plan au niveau européen, une ressource pour une agriculture responsable, un fleuve vivant plus accueillant pour la biodiversité ainsi qu'un espace de vie partagé avec les territoires. L'ambition est de valoriser le fleuve et les territoires, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.

REDEVANCE CORRÉLÉE AU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

La part de la redevance hydraulique liée aux recettes de la vente d'électricité est désormais fixée à un taux progressif établi en fonction du prix de l'électricité capté sur le marché de gros.

+ 80 km
+ 3000 ha
de domaine concédé de fleuve
1,2 mde
d'investissement sur 20 ans

L'ESSENTIEL 2023



FEUILLE DE ROUTE



L'ESSENTIEL 2022-2023

Étroitement imbriquées l'une à l'autre, la stratégie de CNR pour 2030 et sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE) traduisent sa raison d'être en lignes d'actions. Toutes deux ont valeur d'engagements au service de la transition énergétique et écologique et du développement durable.

5 AMBITIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2030

En 2022, CNR a révisé sa stratégie pour 2030 à l'heure du nouveau contexte géopolitique et de ses importantes répercussions sur les secteurs de l'énergie et de l'agriculture mais aussi économiques et sociaux. CNR 2030 compte désormais 5 ambitions stratégiques dont l'une, transverse à toutes les autres, consacrée à la performance globale et à la RSE.

CNR démontre ainsi sa réactivité et sa capacité à prévoir et accompagner le futur en proposant des solutions concrètes aux enjeux environnementaux industriels, sociaux ou réglementaires. Réévalués chaque année pour s'assurer de leur cohérence dans un monde de l'énergie en constante évolution les objectifs décennaux de sa stratégie se déclinent de façon opérationnelle sous la forme de plans biennaux. Le deuxième plan biennal qui comporte 45 actions est lancé en janvier 2023.

OBJECTIFS 2030

5550 MW puissance installée
+ 1550 MW/2022 puissance installée en éolien, photovoltaïque et petite hydraulique
200 MW électrolyseurs d'hydrogène renouvelable et de batteries
3700 MW actifs CNR gérés en agrégation



1. GÉRER ET AMÉNAGER LE FLEUVE EN INDUSTRIEL RESPONSABLE

Un outil industriel performant et innovant.
Des équipes qualifiées et formées aux métiers industriels.
Des actifs (production, navigation, opérationnels et fluviaux).
Le pilotage et la réalisation des travaux issus de la prolongation.

2. ACCROÎTRE LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE

Une culture Sécurité et Qualité partagée par tous.
Une politique RSE ambitieuse.
Le développement des compétences et l'intégration de nouveaux talents.
Des investissements rentables et des coûts maîtrisés.
Des processus harmonisés et une organisation plus fluide.

3. INNOVER AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le déploiement du stockage par hydrogène vert et batteries.
Le développement de la gestion de l'énergie intermittente.
La réalisation d'études d'opportunité sur les énergies du futur.
La mise en œuvre d'une stratégie liée à la flexibilité.



4 AXES RSE POUR UN GAIN DE PERFORMANCE ET DE CITOYENNETÉ

Socle de la stratégie CNR 2030, la RSE est intégrée à tous les niveaux et à tous les métiers de l'entreprise. En exerçant sa responsabilité sociale, CNR agit en entreprise citoyenne, au service de l'intérêt général. Fidèle à son modèle productif et redistributif, elle prend part à un développement économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement et contribue à atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Dans

le contexte de la crise climatique, du déclin de la biodiversité, des pollutions environnementales, du tarissement des ressources naturelles et de l'aspiration à la paix et à la justice sociale, le développement durable est la seule voie pour satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La politique RSE de CNR se décline en 4 axes et 18 engagements.

15 indicateurs et objectifs RSE à horizon 2030 dont :

Carbone : 28 % de réduction de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2
≤ 10 g de CO₂ par kWh produit sur le scope 3

68 % des masses d'eau du Rhône en bon état écologique, versus 19 % en 2021

10000 hectares accompagnés dans des pratiques d'agriculture adaptées au changement climatique
6 % de taux d'emploi de personnes en situation de handicap



PRÉSERVER LA RESSOURCE ET L'ENVIRONNEMENT

- Faire face à la raréfaction de la ressource en eau
- Réduire notre empreinte carbone
- Optimiser la performance environnementale de nos process industriels
- Agir pour la biodiversité
- Éco-gérer nos déchets



AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Accélérer notre production d'énergie renouvelable
- Innover pour répondre aux défis de la transition écologique
- Encourager les modes de transports alternatifs
- Communiquer sur les enjeux de la transition écologique



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Favoriser l'emploi local
- Se conduire en acheteur responsable
- Soutenir la mutation des pratiques agricoles
- Construire avec nos parties prenantes des projets durables



PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

- Maintenir la priorité donnée à la santé et à la sécurité au travail
- Renforcer le développement des compétences de nos collaborateurs
- Agir pour la diversité, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail
- Soutenir un dialogue social de qualité
- Respecter l'éthique des affaires et les droits humains



Barrage-usine de Génissiat (01)

1^{ER} PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

Depuis 2021, CNR a atteint 4 000 MW de puissance électrique installée. En accélérant le développement de son mix « eau-vent-soleil », elle prend une part active à la transition énergétique et contribue à relever le défi de l'indépendance énergétique.

MODÈLE INDUSTRIEL INTÉGRÉ

Experte en électricité renouvelable depuis près de 10 ans, CNR réunit l'ensemble des compétences industrielles liées à la production et à la gestion des énergies météo-dépendantes : étude, conception, exploitation d'ouvrages, commercialisation de la production, prospection et développement d'actifs. Elle maîtrise ainsi l'ensemble des savoir-faire nécessaires à sa performance et à ses développements. Grâce à son expertise en météorologie et à son savoir-faire sur le marché de gros, elle gère l'électricité renouvelable d'autres producteurs. En 2022, elle agrège la production de 252 installations, soit une capacité de 1762 MW.

13 TWh production 2022
25 % de l'électricité française provient du Rhône

49 centrales hydroélectriques
59 parcs éoliens
59 centrales photovoltaïques

1^{ER} PRODUCTEUR FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En application du principe « éviter, réduire, compenser », CNR intègre les enjeux environnementaux dans ses projets hydroélectriques, éoliens et photovoltaïques. Elle met en place un ensemble de mesures limitant l'impact de ses nouvelles installations sur tous les éléments de l'environnement : population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage. Au-delà des études d'impact et des suivis réglementaires, elle engage des suivis de la biodiversité adaptés aux enjeux de chaque site et reconstruit des habitats favorables aux amphibiens, aux reptiles et à la faune volante.



12

SÛRETÉ HYDRAULIQUE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

CNR surveille et entretient tout au long de l'année le lit du Rhône pour préserver son écoulement. Complémentaires de la maintenance des ouvrages industriels et fluviaux, observations visuelles, mesures et gestion des sédiments sont indispensables pour limiter les risques liés aux crues, sécuriser la navigation, favoriser l'équilibre écologique du fleuve et éviter d'endommager barrages et écluses. De nombreux capteurs sont ins-



Bateau hydrographique Frédéric Mistral

taillés le long du Rhône et de ses affluents et un réseau de 220 stations télétransmet des données sur le niveau du fleuve, son débit, la pluie, etc. Une flotte de bateaux bathymétriques surveille régulièrement l'évolution des fonds dont le Frédéric Mistral, équipé de 48 sondes. À titre préventif, CNR procède à des dragages dans le cadre de plans de gestion des sédiments et entretient la végétation autour du fleuve.

GESTION DES ACTIFS INDUSTRIELS ET FLUVIAUX

CNR surveille et entretient au quotidien l'ensemble de ses installations sur le Rhône : barrages centrales hydroélectriques, écluses, digues. Ses opérations de maintenance, d'électromécanique ou de génie civil, ont atteint 106 M€ en 2022.



Centrale de Buis-les-Lacs Neuf (26)

Tirant l'essentiel de ses revenus de l'exploitation hydroélectrique du Rhône, CNR cherche une performance à améliorer ses rendements et à abaisser ses coûts, dans le respect des impératifs liés à la sûreté hydraulique et à la navigation. La baisse probable et la plus grande variabilité des débits du Rhône induites par le changement climatique rendent cet enjeu plus aigu. Il s'agit d'optimiser l'utilisation de chaque mètre cube d'eau qui coule dans le fleuve ainsi que les coûts de surveillance et de maintenance des aménagements. Afin de gagner en performance, CNR renforce ses capacités d'anticipation, améliore sa réactivité aux aléas naturels et cible plus finement ses interventions pour optimiser le taux de disponibilité des ouvrages. Elle s'appuie sur un système de management de la qualité pour lequel elle est certifiée ISO 9001.

DÉVELOPPEMENT DANS L'HEXAGONE

Dans le cadre des politiques française et européenne de lutte contre le réchauffement climatique, CNR et sa filiale Vensolair poursuivent leurs développements au cœur et au-delà de la vallée du Rhône, en partenariat avec les territoires, avec pour objectif d'atteindre le « zéro émission de gaz à effet de serre ». Le foisonnement de ses actifs eau-vent-soleil est primordial pour apporter de la flexibilité à la gestion de sa production et réduire son exposition aux risques, météorologiques et climatiques en particulier. Entre 2021 et 2022, plus de 100 MW supplémentaires ont été mis en service dans l'éolien et le solaire et la société Solarhona récemment créée va permettre de construire des équipements photovoltaïques de petite taille dans la vallée du Rhône. Dans la décennie à venir, CNR ambitionne de développer 1550 MW supplémentaires.

LOGIQUE DU « FAIRE ENSEMBLE »

Fidèle à son modèle de partage, CNR fait participer étroitement les territoires à la création de nouveaux outils de production d'électricité renouvelable. En 2022, CNR a réalisé une campagne de financement participatif, via

la plateforme de crowdfunding Enerfy, pour deux projets de centrales photovoltaïques lancés à Susville (Isère) avec GEG, énergéticien public de référence dans les Alpes. Près d'un million d'euros a rapidement été collecté auprès du public. En l'espace de six ans, CNR a finalisé 13 levées de fonds citoyennes, donnant ainsi l'opportunité aux habitants de prendre part à la transition énergétique de leur territoire.

En 2022, la société Solarhona Invest qui rassemble CNR, La Banque des Territoires et les caisses régionales du Crédit Agricole a été lancée pour investir dans des installations photovoltaïques développées par Solarhona en vallée du Rhône.



11

Parc photovoltaïque Le Pouzin 2 (07)



L'ESSENTIEL 2023

175,5 M€ investis en 2022 pour entretenir le fleuve et l'outil industriel

1000 collaborateurs interviennent le long du Rhône pour produire de l'énergie et entretenir les équipements sur le Rhône et ses affluents

Inspection et maintenance du barrage de Rochemaure (03)

DEUX PIEDS DANS LE FUTUR

Chez CNR, l'innovation s'accomplit tout à la fois au quotidien et à travers des programmes de R&D menés en partenariat avec les acteurs de la recherche, pour optimiser ses pratiques d'exploitation et de maintenance, explorer des technologies de rupture ou encore accompagner la mutation des pratiques agricoles.

PHOTOVOLTAÏQUE INNOVANT

Outre le photovoltaïque flottant qu'elle expérimente sur le lac de La Madone vers Mornant (Rhône), CNR teste avec le CEA la viabilité techno-économique du photovoltaïque vertical et bifacial en grand format, en vue de le déployer le long des fleuves, des autoroutes ou des voies de chemin de fer. Un premier démonstrateur a été mis en service sur le digue de Sablons (Isère) et deux autres projets sont à l'étude – une ombrière de 15 km (1 MWc) et un piloté à échelle industrielle de 10 à 20 km (20 MWc).

1. Conjointement à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

FILIERE HYDROGÈNE RENOUVELABLE

Depuis 2014, CNR explore les potentialités de la production d'hydrogène renouvelable pour à la fois stocker sa production d'électricité et servir à la décarbonation des transports et de l'industrie. Elle est partenaire de Jupiter 1000, un démonstrateur qui transforme une partie de l'électricité du parc éolien CNR de Fos-sur-Mer en hydrogène pour l'injecter dans le réseau de gaz. Elle développe aussi des projets pour servir ces usages de proximité. Une usine de production d'hydrogène destinée aux industriels de la chimie est également envisagée à Pierre-Bénite.

Zone puissance de 104 MWc et lag de 350 m, le démonstrateur photovoltaïque de la digue de Sablons (38) mis en service en 2021, en partenariat avec le CEA-INES 23 et Supergit Institut.



PROMOTION DE LA NAVIGATION FLUVIALE

Aménageur de la voie d'eau, gestionnaire d'écluses et de zones d'activités portuaires, CNR soutient la croissance du transport fluvial, au service de la transition écologique et du développement industriel des territoires.

UNE ALTERNATIVE À LA ROUTE

Émettant quatre fois moins de CO₂ à la tonne transportée que la route, le transport fluvial fait partie des modalités alternatives pour lutter contre le dérèglement climatique. Contribuant à diminuer le trafic poids-lourds, son développement permet de réduire l'empreinte écologique de la logistique ainsi que la congestion routière et les nuisances sonores. Un développement d'autant plus important à prendre en considération que les infrastructures de navigation du fleuve Rhône pourraient accueillir quatre fois plus de trafic à l'année sans un euro supplémentaire d'investissement. En partenariat avec SNCF Réseau et VNF, CNR s'emploie donc à renforcer la complémentarité ferroviaire sur l'axe Rhône-Saône pour construire des chaînes logistiques intermodales bas carbone. Elle soutient aussi le verdissement de la flotte fluviale et s'engage à faire de la navigation intérieure un transport écologique de référence.



L'implémentation du genreau Phœbe à Lyon et à Montagny (enregistré déchets de déconstruction) et de GCP à Arles (enregistré photovoltaïque) témoigne de l'attachement de CNR à une logique industrielle d'économie circulaire.

UNE OFFRE PORTUAIRE DE PROXIMITÉ

CNR gère et développe 18 zones d'activités industrielles et portuaires qui s'échelonnent tous les 20 kilomètres de Lyon à Méditerranée. Prestataires logistiques côtoient sociétés industrielles et du BTP intéressées par une implantation connectée à la voie d'eau et au rail pour leur approvisionnement ou l'expédition de leurs produits. Le Port de Lyon est la tête de pont de ce réseau qui accueille 72 entreprises et 5 200 emplois sur 930 hectares. Le foncier disponible de CNR est riche de potentiels pour participer à la réindustrialisation de l'axe Rhône-Saône dans le respect de l'environnement.

1 convoi poussé de 2 barges (4 000 t) évite 220 camions sur les routes



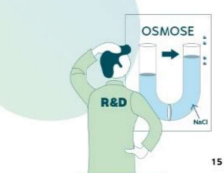
16



Jupiter 1000 à Fos-sur-Mer (13)

ÉLECTRICITÉ OSMOTIQUE

Autre axe d'innovation remarquable en 2022, la signature d'un partenariat industriel entre CNR et Sweett Energy en vue de développer le premier pilote de production d'électricité osmotique à grande échelle, dans le delta du Rhône. Générée en continu par la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée et 100 % renouvelable, l'électricité osmotique pourrait avantageusement prendre place dans le mix énergétique mondial : on estime à 30 000 TWh/ton l'énergie libérée dans les deltas et estuaires du globe, soit une capacité supérieure à la demande mondiale d'électricité.



15

TRANSITION AGRICOLE

CNR mène des projets de R&D avec le monde agricole pour l'accompagner dans son adaptation au changement climatique. Cherchant à développer des synergies entre énergie renouvelable et agriculture, elle s'intéresse dans l'agrovoltisme avec le lycée agricole de Dardilly (Rhône), la priorité étant d'apporter une valeur ajoutée aux exploitants et de réduire le stress hydrique des plantes. Depuis plusieurs années, elle teste ces réseaux d'irrigation « intelligents » pour réduire la consommation d'eau et le coût énergétique de son acheminement et encourage des pratiques agronomiques améliorant performances environnementales et économiques.



6 000 m² d'expérimentation agrovoltique au lycée agricole de Dardilly (Rhône)
20 ha dédiés aux techniques alternatives et biologiques à Isère-sur-Rhône

La première réalisation d'agrovoltisme lancée par CNR au lycée agricole d'Ecullay-Lyon-Dardilly (69) a vocation à être répliquée sur des exploitations de la vallée du Rhône dans le cadre de projets pilotes au service de l'agriculture.

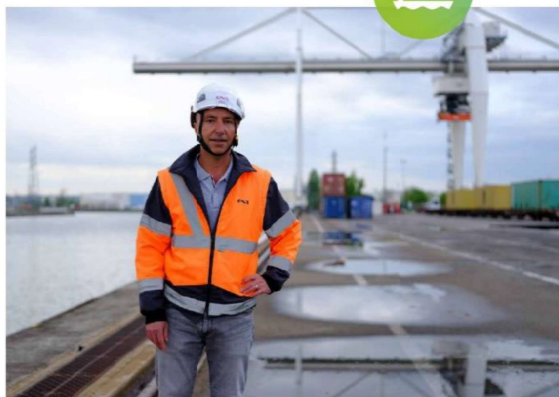
QUALITÉ DE SERVICE AUX NAVIGANTS

Depuis 2012, le Centre de Gestion de la Navigation de CNR installé à Châteauneuf-du-Rhône (Drôme) surveille et téléconduit à distance, 7/7 et 24 h/24, les 14 écluses à grand gabarit du Rhône. Il contribue ainsi à la sécurité sur le fleuve, optimise le passage aux écluses et apporte aux navigateurs une information en temps réel sur le trafic.

LOGISTIQUE URBAINE VERTE

Armés avec une déchetterie fluviale itinérante, puis avec l'évacuation par voie d'eau des résidus de l'incinération des déchets, les services urbains rendus par le Port de Lyon pour contribuer à une ville durable sont en plein développement. En 2022, un service de livraison verte alliant transport fluvial et vélos électriques avec remorque a été mis en place par Urban Logistic Solutions (ULS). Il renforce l'offre fluviale pour l'Hôtel de logistique urbaine dont l'ouverture est prévue en 2023.

Le Port de Lyon capte 90 % du trafic conteneurs sur le Rhône. Ouvert sur la mer Méditerranée et le monde, il est relié à Fos-sur-Mer par un sillonnage et raccordé au réseau ferro et aux grands axes routiers européens.



→ OBJECTIF 2030
+ 30 % de fret fluvial
18 zones industrielles et portuaires



17

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de la prolongation de la concession du Rhône, CNR a lancé en 2021 le premier des Plans SRhône, conçu pour accompagner les projets de territoire en faveur de la transition écologique et de la transition industrielle. Ces nouveaux plans pluriannuels quinquennaux s'inscrivent dans la continuité des missions d'intérêt général engagées depuis 2004 au profit du développement de la vallée du Rhône. Ils témoignent du modèle redistributif de CNR, fondé sur le partage d'une partie des recettes dégagées par l'exploitation du fleuve avec les territoires qui le bordent.

5 VOLETS D'ACTION AU SERVICE DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Développer les énergies vertes et l'hydrogène pour décarboner la mobilité et l'industrie, innover et accompagner les territoires dans leurs projets énergétiques.

Renforcer la navigation sur le Rhône et les sites industriels et portuaires, avec le développement des ports de fret dans le Port de Lyon et d'un tourisme fluvial plus respectueux de l'environnement.

Contribuer à adapter l'agriculture du sillon rhodanien, par l'optimisation des réseaux d'irrigation pour économiser l'eau, la réduction de la consommation électrique des exploitants agricoles et le soutien à la transition de l'agriculture.

Favoriser un corridor plus vivant et dynamique, avec la poursuite de la restauration des Vieux Rhône, la protection de la biodiversité terrestre et aquatique, et des partenariats avec le monde scientifique.

Soutenir les projets des territoires de la vallée du Rhône avec le développement économique et industriel des territoires, la finalisation de la voie cyclable ViaRhône, la poursuite de l'aménagement des berges et le développement des activités sportives, touristiques et culturelles en lien avec le fleuve.



Borne haute tension pour l'alimentation électrique des bateaux à péage de Tournay-sur-Rhône (07)



Famille sur la ViaRhône

CO-CONSTRUCTION ET TRANSPARENCE

Les Plans SRhône sont élaborés dans le cadre d'une dynamique de co-construction avec l'État et les parties prenantes de CNR. Le comité de suivi de l'exécution de la concession est associé à leur élaboration et au suivi annuel de leur mise en œuvre. L'État est garant du bon usage de leurs financements. Dans une optique de transparence, une charte d'investissement pose les principes de l'intervention financière de CNR ainsi que les critères de sélection des projets.



L'usage co-piloté par CNR et le DREAL a permis de constituer une base de données sur les prélèvements agricoles dans le Rhône = points de prélèvement ainsi que volumes prélevés, par type de culture et surfaces cultivées.

817 km de ViaRhône entre le lac Léman et la Méditerranée

70 % de l'eau en France consommée par l'agriculture

496 M€ investis par CNR dans les missions d'intérêt général depuis 2004

165 M€ tous les 5 ans pour les plans SRhône

ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Rhône n'est pas seulement un chemin d'eau, il interagit avec tous les écosystèmes environnants qui participent à le renouveler pour le maintenir vivant. CNR œuvre à la préservation de ces milieux naturels indispensables à nos vies.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL

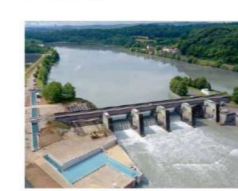
Afin de concilier la préservation de la biodiversité avec sûreté hydraulique, sécurité des rivières, production d'électricité et développement économique CNR s'est dotée en 2010 d'un plan de gestion de son domaine concédé, dont 10 % est situé en zone préservée. Dès 2007, elle a entretenu de façon durable les berges, selon une politique « zéro phytos ». Pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, elle met en œuvre des procédés naturels innovants.



Ligne de Giermont (20)

RÉHABILITATION DU VIEUX RHÔNE

Depuis 1999, CNR a restauré l'équilibre hydraulique et écologique du Rhône sur près d'un quart de sa longueur. Elle poursuit ses actions pour redonner de l'espace au fleuve, réactiver sa dynamique sédimentaire, favoriser la vie des milieux naturels, de la faune et de la flore. En 2022, les travaux visant l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau du Vieux Rhône de Baix-Le-Logis-Neuf dans la Drôme se sont achevés.



Ouvrage de franchissement piscicole de Villebois (07)

85 M€ investis depuis 2004 en faveur de l'environnement

+ de 120 km de cours d'eau réhabilités en 20 ans

60 ouvrages de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents



VALORISATION DE L'EXPERTISE INDUSTRIELLE

Tout à la fois concepteur, constructeur et exploitant d'ouvrages hydroélectriques et fluviaux, CNR valorise auprès de clients français et internationaux ses multiples savoir-faire en ingénierie engendrés sur la concession du Rhône depuis plus de 85 ans. Son bureau d'études intégré intervient dans une trentaine de pays sur des projets hydrauliques et environnementaux, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, en partenariat avec d'autres bureaux d'études, français ou locaux.

MODÉLISATION PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE

L'ingénierie de CNR s'appuie sur son Centre d'Analyses du Comportement des Ouvrages Hydrauliques (CACOH), spécialisé en modélisation numérique et physique. Le CACOH est capable de reproduire sur maquette à échelle réduite les écoulements, l'évolution des fonds, le comportement des ouvrages, puis de coupler modèles physiques et numériques. À lui seul, il couvre plus de 25 % des activités R&D de CNR. Unité d'expertise et de conseil intégrée, le CACOH fait de CNR un exploitant garant du plus haut niveau de sûreté.

EXPERTISE RECONNUE ET CONSOLIDÉE

Si CNR valorise son expérience globale acquise sur le Rhône auprès de multiples clients en France et hors de l'Hexagone, ses opérations confortent en retour son expertise en ingénierie hydroélectrique et fluviale. Riche d'une culture de projets, CNR se nourrit des savoir-faire acquis dans des contextes géographiques, techniques et socio-culturels extrêmement divers, qui lui permettent d'intégrer de nouvelles méthodes, d'être au fait des techniques les plus innovantes et de maintenir le niveau de compétences de ses équipes pour aborder sereinement les projets de la prolongation de la concession.

PROJETS PHARES

En 2022, CNR poursuit les projets engagés comme le suivi des travaux de construction des ouvrages de navigation sur le fleuve Rouge au Vietnam, les travaux de restauration sur l'Izoron et de dragage sur la Duranco ou encore ceux de rénovation de l'aménagement hydroélectrique de Chancy-Pougny sur le Rhône suisse. La conception du réseau de mesures sur le Mekong a été achevée et la phase de mise en œuvre démarrée. De nouvelles missions ont été confiées à CNR qui valorisent son savoir-faire d'opérateur d'aménagements hydroélectriques en appui à la société publique Camerounaise EDC et à l'UEGCL en Ouganda pour l'exploitation et la maintenance des aménagements sur le Nil Blanc (Simba, 186 MW et Kamuna, 600 MW).



Au Vietnam, après plusieurs années d'études, CNR supervise en association avec Egis et son partenaire vietnamien (VTC) les travaux de construction d'un canal de jonction entre deux bras du fleuve Rouge équipé d'une écluse à grand gabarit et d'un viaduc routier.

Ils comportent notamment : le creusement de la ligne de Giermont sur 18 km et le démantèlement d'1 km d'ouvrages Girardon datant du 19^e siècle. Lors de ses chantiers de rénovation des berges, CNR plante des arbres typiques de la forêt alluviale (saules, peupliers, tamaris...) issus de son parc à boutures de Soyons (Ardèche), qui s'inscrit dans la démarche du végétal local.

RÉTABLISSEMENT DE LA TRAME BLEUE

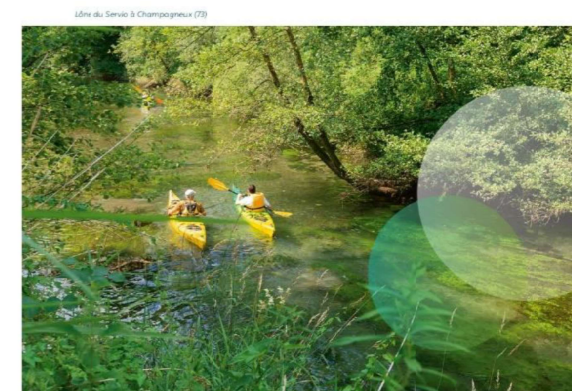
Permettre aux poissons migrateurs de remonter et dévaler le Rhône, entre sa confluence avec la Drôme et l'écluse d'une part, et la mer Méditerranée d'autre part, est un axe fort de la stratégie environnementale de CNR. L'amélioration de la connaissance des espèces notamment à travers le programme Vigiflora qui fait appel à la technique d'ADN environnemental, la construction d'ouvrages de franchissement et la gestion spécifique d'écluses font partie des actions qu'elle mène et suit pour restaurer la trame bleue. En 2022, l'ouvrage de franchissement piscicole de Villebois a été inauguré, premier ouvrage de ce type construit sur le cours principal du Haut-Rhône français.

Cette inauguration a donné lieu à des opérations de sensibilisation des populations avoisinantes et des scolaires sur la biodiversité du Rhône.

PRÉSERVATION DE LA FAUNE VOLANTE

Lors du développement de ses parcs éoliens, CNR porte une attention particulière aux oiseaux et aux chauves-souris. Elle renonce parfois à des projets s'ils s'avèrent trop proches de l'aire vitée d'espaces protégés telles que l'aigle de Bonelli, le milan royal ou la cigogne noire. Pour préserver la faune volante lors des migrations, elle expérimente des systèmes de détection et de régulation de la production. Des busards sont également suivis par drone afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

+ de 80 espèces animales bénéficient d'actions de préservation de leur habitat



Ligne du Seneil à Champagnoux (79)



Près de 90 ans d'expertise en conception et exploitation d'ouvrage. Des références dans plus de 40 pays

CNR assure sur un modèle physique le fonctionnement et les réaménagements possibles de l'ouvrage de régulation sédimentaire du Morina (14^e). Fut des travaux les plus ambitieux et les plus onéreux des Alpes.



Innovation CNR : posture d'assujettissement et film de sécurité pour opération de maintenance

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

24

Chez CNR, chacun compte en tant que personne. Priorité est donnée à la sécurité et à la santé physique et psychique des salariés comme à leur accomplissement professionnel. CNR agit pour la diversité, l'égalité professionnelle et le bien-être au travail. Elle s'attache par ailleurs à promouvoir un dialogue social de qualité et à respecter l'éthique des affaires et les droits humains.

FORMATION POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

CNR poursuit une politique de formation soutenue pour accompagner ses salariés dans leur parcours professionnel et favoriser leur employabilité ainsi que leur appropriation de la culture du développement durable. Elle garantit l'adaptation de leurs compétences à l'évolution à moyen et long terme de ses métiers et renforce les dispositifs internes de transmission des savoirs, de compagnonnage et de mentoring. En 2022, l'accent a été mis en particulier sur la sécurité, qui représente 38 % des formations, ainsi que sur les compétences managériales et la gestion de projet. L'intégration des jeunes figurent



Alternant et son tuteur

CULTURE DE LA PERFORMANCE

26

Dans un environnement plus concurrentiel et plus incertain, CNR recherche la performance à tous les niveaux de l'entreprise pour se donner les moyens de son développement. Elle s'appuie sur les leviers du numérique pour moderniser ses processus et ses métiers.

CNR est engagée dans une démarche d'amélioration continue pour augmenter sa création de valeur. Elle renforce la gestion de projets et la culture achats, déploie la gestion d'actifs, généralise le contrôle de gestion, simplifie les processus, modernise ses outils informatiques et diffuse les bonnes pratiques à l'ensemble de l'entreprise. En 2022, le montant financier des travaux de maintenance a augmenté de 56 % par rapport à 2021. L'élaboration d'un guide des issues ainsi que le changement des équipements cœur de réseau des usines et de ceux des data centers de l'entreprise figurent parmi les avancées de 2022.

PERFORMANCE DES ÉQUIPES

CNR fonde sa performance sur la motivation et la fierté professionnelles de ses collaborateurs et leur attachement à l'entreprise. Dans le contexte de la transformation du monde de l'énergie et de la tension croissante sur le marché de l'emploi, CNR renforce et consolide son équipe en complétant de ses collaborateurs pour les adapter à l'évolution à court, moyen et long terme de ses métiers, et gagner en performance.



Réunion autour d'un projet

parmi ses priorités, CNR a accueilli 105 alternants et TechAvenir, un nouveau programme de formation en alternance à la maintenance industrielle, élaboré en partenariat avec l'AFPI de Lyon. Des comités de veille métier ont aussi été créés pour bâtir des programmes de formation dans le cadre d'une vision prospective.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Généralisée à l'échelle collective chez CNR sur fond de crise sanitaire, le télétravail a été apprécié selon une enquête menée auprès des salariés de l'entreprise. Par ailleurs, une politique pour favoriser le bien-être au travail a été mise en place afin de prévenir les risques psycho-sociaux et que chacun trouve à s'épanouir dans l'exercice de son métier. Cette feuille de route vise aussi à conforter l'engagement individuel et collectif au sein de CNR, au service de la performance sociale et économique de l'entreprise.

1. Association de formation professionnelle pour l'industrie

PRÉVENTION DU SÉXISME

Pour prévenir et agir contre le séxisme, CNR a construit un plan d'actions dédié, partagé avec les partenaires sociaux, qui repose sur la formation, la sensibilisation et la communication ainsi que la prise en charge des victimes potentielles. Un système d'alerte a notamment été mis en place, qui comporte deux personnes référentes auxquelles s'adresser.



Démontage d'un groupe de l'aménagement de Beaucaire (5)

L'ESSENTIEL 2023



25

L'ESSENTIEL 2023

CNR encourage aussi la créativité de ses équipes avec sa démarche « *innov'act* ». Plus de 360 idées portant sur des innovations techniques ou des fonctions support ont été déposées depuis sept ans, dont 52 en 2022, dans de cadres. Cette forte participation témoigne de l'implication de ses collaborateurs, de leur dynamisme et de la variété de leurs projets.

PERFORMANCE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

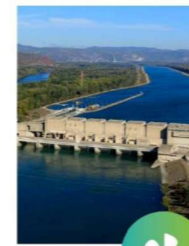
Le dégel climatique rendant de plus en plus aléatoire le profil des courbes de production, CNR cherche à améliorer en permanence ses unités de production et ses modes d'exploitation et de maintenance pour profiter de l'eau quand elle est au rendez-vous. Plusieurs démarches y contribuent : l'homogénéisation des pratiques au sein de l'entreprise, la mise en œuvre de solutions pour augmenter la puissance et le rendement des actifs ainsi que la flexibilité et la productivité des opérations de maintenance. Au terme d'un travail collectif de six mois, les objectifs et les actions à mettre en œuvre d'ici 2030 pour maintenir et moderniser les actifs de CNR ont été fixés, avec trois priorités : un outil industriel performant et renouvelé, des équipes qualifiées et formées aux métiers industriels, des équipements opérationnels et disponibles.

Au 31/12/2022, 80 des 81 groupes installés sur le Rhône étaient en fonctionnement.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

CNR intègre les enjeux environnementaux dès la phase de conception de ses projets ainsi que la démarche ERC (Éviter Réduire Compenser) dans le développement de tous ses projets et son fonctionnement quotidien. Dans la prise en compte de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) mesurées annuellement, elle travaille aussi à l'optimisation énergétique de ses installations et à l'évaluation de son impact global lors du choix de ses équipements en intégrant notamment l'analyse du cycle de vie. Elle anticipe les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de pollution.

Aménagement de Logis Neuf (26)



27

25 % de l'hydroélectricité française provient du fleuve Rhône

106 M€ d'investissements de maintenance électromécanique

345 projets de maintenance

REPÈRES

FINANCIER 2022

951 M€ Chiffre d'affaires net consolidé du groupe CNR

176 M€ Relevance hydraulique

SOCIAL

1484 salariés en CDI

105 contrats d'alternance soit 7 % de l'effectif total

28

ACTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Production d'électricité 2022

13 TWh dont : 11,4 TWh hydraulique (Rhône et hors Rhône) 1,3 TWh éolien 0,2 TWh solaire

Actifs 2022

49 centrales hydroélectriques dont : 19 barrages 59 parcs éoliens 59 parcs photovoltaïques

Puissances installées 2021

4 038 MW dont : 3 097 MW Hydraulique (Rhône et hors Rhône) 752 MW éolien 189 MWc solaire

TERRITOIRES

30 000 ha de domaine concédé

221 M€ pour l'accompagnement des territoires au titre des Plans Rhône

500 km de ViaRhône cofinancés par CNR



ENVIRONNEMENT

85 M€ investis depuis 2004 en faveur de l'environnement

+ de 120 km de cours d'eau réhabilités en 20 ans

60 ouvrages de franchissement piscicole sur le Rhône et ses affluents

+ de 80 espèces animales bénéficient d'actions CNR et de préservation de leur milieu et habitat

12 ha de roseilles restaurées au sein des 8 872 hectares de zones humides



FLUVIAL

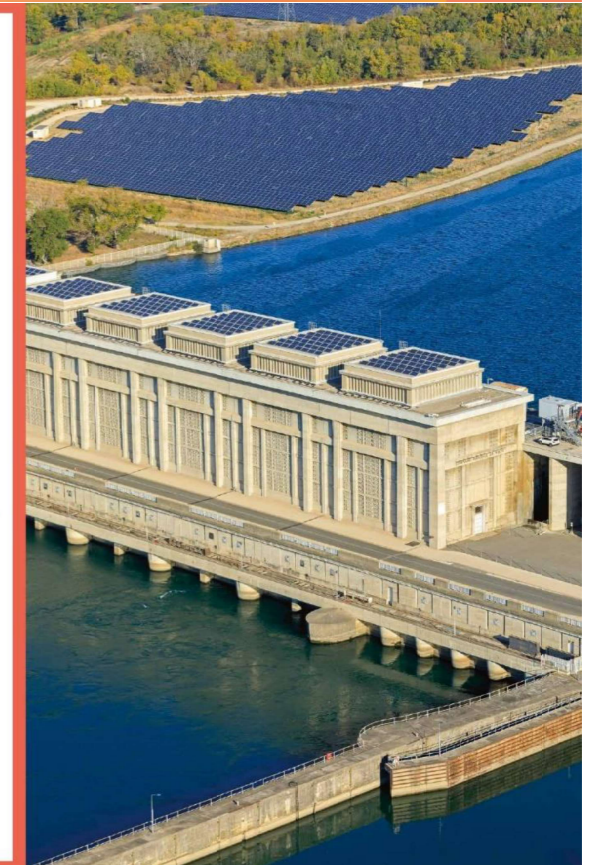
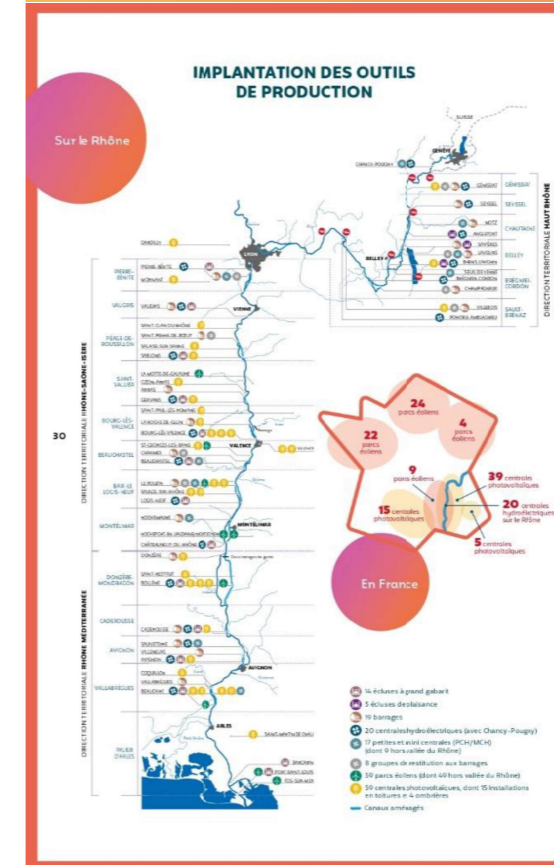
330 km de voies navigables à grand gabarit

3,55 M de tonnes transportées sur le Rhône

66 819 conteneurs EVP (Equivalent Vingt Pieds) transportés sur le Rhône

18 sites industriels et portuaires

29





SIÈGE SOCIAL

2, rue André Bonin
69316 Lyon cedex 04 - France
Tél : 33(0)4 72 00 69 69
cnr.lyon@cnr.tm.fr

ANTENNE PARISIENNE

28, boulevard Raspail
75007 Paris - France
Tél : 33 (0)1 45 48 76 26

REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

CNR Haut-Rhône
Chemin des soupîrs
01300 Belley

CNR Rhône-Saône-Isère
91 Route de La Roche de Glun
26500 Bourg-lès-Valence

Site Ampuis
ZA de Verenaud
BP 77 Ampuis
69420 Condrieu

CNR Rhône-Méditerranée
25 Chemin des racailles
BP194
30400 Villeneuve-lès-Avignon

FILIALES

Solarhona
17 quai Joseph Gilet
69004 Lyon

Vensolair
1025 rue Henri Becquerel
Parc club du Millénaire
Bâtiment 4
34000 Montpellier

cnr.tm.fr



Graphistar 06/2023 - Credits photos: C. Moirac, M. Moirac, S. Titu/La Compagnie, J. P. Bigard, Juan Robert, AdobeStock, photostock, CNR, DR.